



AGIR

Le Plan d'action et la politique économique
du gouvernement

AGIR

Le Plan d'action et la politique économique
du gouvernement

BUDGET 2002 › 2003

Finances
Québec 

Présentation par la Vice-Première Ministre et Ministre d'État à l'Économie et aux Finances

Les événements du 11 septembre 2001 ont marqué une nouvelle étape, douloureuse, de l'histoire de l'humanité. Ils ont également entraîné, sur le plan économique, toute une série de perturbations dont il est encore difficile de mesurer l'ampleur exacte. Les États-Unis, première puissance visée, sont également les premiers touchés pour ce qui est de la croissance des activités. Les attentats commis sur leur territoire ont amplifié les risques de ralentissement économique, en minant notamment la confiance des consommateurs.

Le Québec subit directement les répercussions de ces graves difficultés. Nos liens économiques avec les États-Unis n'ont jamais été aussi étroits, et toutes les entreprises manufacturières sont plus ou moins directement touchées par les menaces qui pèsent sur nos exportations. Plusieurs de nos secteurs d'activité les plus dynamiques, telle l'aérospatiale, sont déjà ébranlés par les retombées des événements du 11 septembre. Les investisseurs eux-mêmes s'interrogent sur la situation économique actuelle et prévisible.

*Le gouvernement du Québec devait réagir rapidement à ce choc que personne ne pouvait prévoir. L'économie québécoise est forte et diversifiée, mais les entreprises comme les particuliers doivent retrouver la pleine confiance qui les motivait jusqu'ici, et assurer ainsi la reprise d'une croissance solide. Le gouvernement peut jouer un rôle stratégique dans le rétablissement de cette confiance, et c'est pour cette raison que le **Discours sur le budget 2002-2003** a été largement devancé, permettant le déclenchement de tout un ensemble d'initiatives nouvelles.*

Ces initiatives sont de trois ordres : le gouvernement injecte des fonds vers les consommateurs, en apportant un soutien spécifique aux personnes à faibles revenus. Il accélère d'importants investissements du secteur public. Il aide les petites et moyennes entreprises à traverser les difficultés présentes et utilise ses moyens d'action pour stimuler les investissements des entreprises. Au total, c'est un plan d'action majeur qui est ainsi mis en œuvre, pour soutenir l'activité économique et l'emploi.

Ce plan d'action n'est pas uniquement constitué d'argent neuf et de fonds publics. Il comprend des dépenses déjà programmées dont nous accélérons la réalisation, des initiatives des sociétés d'État ainsi que des investissements privés, sur lesquels certaines mesures ciblées vont créer un

véritable effet de levier. Ainsi, sa réalisation ne remet pas en cause l'équilibre des finances publiques, sur lequel nous ne devons pas revenir.

Les initiatives ainsi enclenchées s'inscrivent de façon parfaitement cohérente dans l'ensemble de la politique économique du gouvernement, appliquée avec succès depuis le milieu des années quatre-vingt-dix. Depuis lors, l'économie du Québec s'est en effet profondément transformée, et ce, dans la bonne direction. Le niveau de vie des Québécoises et des Québécois s'est sensiblement amélioré, le taux de chômage a chuté, tandis que nos entreprises se taillaient une place enviable sur les marchés extérieurs. L'économie québécoise s'est en fait modifiée dans sa structure même, avec la percée significative de secteurs de haut savoir, performants à l'échelle internationale.

*Le **Discours sur le budget 2002-2003** est l'occasion de faire le point sur la politique économique gouvernementale, d'en tracer un bilan et d'en indiquer les prochaines étapes.*

Le travail de modernisation entrepris doit en effet être poursuivi et accentué. La réalisation, par les Québécoises et les Québécois, des objectifs collectifs qui leur sont chers passe par un renforcement de leur économie. C'est grâce à une économie forte et prospère qu'il sera possible tout à la fois d'offrir des emplois à tous ceux qui ont la possibilité de travailler, de maintenir des programmes de redistribution de la richesse parmi les plus généreux en Amérique du Nord et de financer des services publics auxquels nous sommes tous si profondément attachés.

*Le plan d'action mis en œuvre par le gouvernement, tout en constituant une réponse à la conjoncture délicate que nous vivons actuellement, constitue une nouvelle étape dans la construction d'un Québec plus prospère et plus performant. Avec le **Discours sur le budget 2002-2003**, le gouvernement mobilise les moyens nécessaires pour que le Québec conserve et améliore la place qu'il a acquise, dans un monde de plus en plus ouvert et compétitif.*

PAULINE MAROIS

TABLE DES MATIÈRES

Présentation.....	i
Liste des tableaux.....	v
Liste des graphiques.....	vii
Liste des schémas.....	ix
Introduction.....	1
SECTION 1 :	
RÉPONDRE AU DÉFI CONJONCTUREL.....	3
1. Soutenir les consommateurs.....	4
2. Accélérer les investissements du secteur public.....	7
3. Amener le secteur privé à investir.....	11
Une aide immédiate pour les PME.....	12
La stimulation des investissements privés.....	16
La poursuite et l'accentuation de l'effort en faveur des régions ressources.....	29
Le soutien aux investissements dans l'économie sociale et l'infrastructure agroalimentaire.....	32
SECTION 2 :	
POURSUIVRE LE TRAVAIL ENTREPRIS.....	35
1. La modernisation et le renforcement de l'économie québécoise.....	36
Des illustrations convaincantes.....	36
Le niveau de vie et la productivité.....	41
Les principaux déterminants de la productivité.....	42
Le défi de la productivité.....	43
Le capital humain.....	47
2. Pour renforcer le capital physique : accroître les investissements.....	53
La croissance des investissements.....	53
Le maintien de la compétitivité du régime fiscal des entreprises.....	55
Le soutien de l'État au financement et à la capitalisation des entreprises.....	60
Les politiques ciblées de soutien aux investissements.....	74

3. Pour profiter du progrès technologique : intensifier les efforts d'innovation	80
Les dépenses de R-D	81
La percée des industries du savoir	86
Le soutien de l'État au financement et à la capitalisation des entreprises	89

SECTION 3 :

MOBILISER LES RESSOURCES FINANCIÈRES

NÉCESSAIRES 101

1. L'évolution des investissements et des ressources affectées à la politique économique..... 102

 La hausse des investissements

 L'augmentation des ressources financières consacrées à la politique économique

2. La nature des outils utilisés 107

 Des ressources fiscales ou budgétaires

 L'utilisation de l'outil fiscal dans le cadre de la politique économique

 Une aide accrue aux investissements.....

Conclusion 113

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1	Impact des mesures de soutien aux ménages – Discours sur le budget 2001-2002 et 2002-2003.....	6
TABLEAU 2	Plan d'accélération des investissements du secteur public – investissements publics et investissements des sociétés d'État à vocation commerciale.....	10
TABLEAU 3	Taux de la taxe sur le capital au Québec.....	18
TABLEAU 4	Exemption à l'égard de la taxe sur le capital et nombre d'entreprises totalement exemptées.....	19
TABLEAU 5	Illustration de la réduction de la taxe sur le capital, 2003 à 2007.....	20
TABLEAU 6	Tableau synthèse des bonifications aux mesures fiscales en faveur des entreprises de la nouvelle économie.....	26
TABLEAU 7	Enveloppe d'engagements du programme FAIRE.....	27
TABLEAU 8	Comparaison des niveaux de productivité – Québec, Ontario et certains pays industrialisés, 2000.....	44
TABLEAU 9	Comparaison Québec-Ontario de la productivité par secteur d'activité – moyenne annuelle, 1996 et 1997.....	44
TABLEAU 10	Écart de fardeau fiscal entre le Québec et les autres provinces en appliquant la structure d'imposition de ces autres provinces au Québec.....	50
TABLEAU 11	Écart de fardeau fiscal Québec-Ontario : impôts des sociétés, 2001.....	55
TABLEAU 12	Illustration des baisses du taux de cotisation au Fonds des services de santé (FSS) du Québec, 1999 à 2001.....	56
TABLEAU 13	Programmes de financement et projets d'investissement financés, 2000-2001.....	64
TABLEAU 14	Principales contributions gouvernementales accordées aux projets d'investissement, 2000-2001.....	68
TABLEAU 15	Principales prises de participation de l'État pour soutenir des projets d'investissement, 2000-2001.....	71
TABLEAU 16	Principales initiatives de déréglementation au Québec.....	73
TABLEAU 17	Impact financier des mesures fiscales et budgétaires en faveur des régions ressources, 2001-2002 à 2003-2004.....	75
TABLEAU 18	Mesures de soutien aux entreprises d'économie sociale, 1996 à 2001.....	77

TABLEAU 19	Évolution des dépenses de R-D dans les entreprises commerciales – Québec, Ontario et Canada, 1989 à 199881
TABLEAU 20	Évolution des dépenses de R-D exécutées par le gouvernement fédéral au Québec et en Ontario, 1989 à 199884
TABLEAU 21	Création d'emplois dans les sites désignés88
TABLEAU 22	Programmes de financement et projets d'innovation, 2000-200191
TABLEAU 23	Principales contributions gouvernementales accordées aux projets d'innovation, 2000-200195
TABLEAU 24	Principales prises de participation aux projets d'innovation, 2000-200196

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1	Croissance du produit intérieur brut réel – Québec, 1996-2000.....	36
GRAPHIQUE 2	Évolution du taux de chômage – Québec, 1975 à 2000.....	37
GRAPHIQUE 3	Part des exportations dans le produit intérieur brut – Québec, 1988, 1994 et 2000	38
GRAPHIQUE 4	Part des industries de savoir élevé dans le produit intérieur brut réel du secteur privé – Québec, 1983-2000.....	39
GRAPHIQUE 5	Solde budgétaire du gouvernement du Québec, 1990-1991 à 2002-2003.....	40
GRAPHIQUE 6	Ratio Québec-Ontario du produit intérieur brut réel par habitant, 1961 à 2000	41
GRAPHIQUE 7	Croissance de la productivité au Québec.....	43
GRAPHIQUE 8	Coûts d’implantation et d’exploitation d’une entreprise – moyenne de neuf industries – Québec et sept pays, 1999	45
GRAPHIQUE 9	Taux de scolarisation des travailleurs – Québec, 1990, 1994 et 2000.....	48
GRAPHIQUE 10	Cumul des réductions de l’impôt des particuliers, 2000-2001 à 2003-2004.....	51
GRAPHIQUE 11	Croissance des investissements non résidentiels privés – Québec, Ontario et Canada, 1995-2000	53
GRAPHIQUE 12	Investissements par habitant – Québec, Ontario et pays membres du G-7, 1999.....	54
GRAPHIQUE 13	Écart de fardeau fiscal Québec-Ontario : impôts des sociétés, 2001-2005.....	57
GRAPHIQUE 14	Indice de compétitivité fiscale – modèle de simulation KPMG, 2007	58
GRAPHIQUE 15	Évolution du taux d’imposition moyen des entreprises – pays de l’OCDE et de l’Union européenne (UE), 1996 à 2001	59
GRAPHIQUE 16	Dépenses intérieures de R-D – Québec, Ontario et Canada, 1989 à 1998.....	82
GRAPHIQUE 17	Dépenses intérieures de R-D – Québec et autres juridictions, 1989 à 1998	83
GRAPHIQUE 18	Comparaison des dépenses totales de R-D si le Québec avait bénéficié des mêmes dépenses fédérales que l’Ontario, 1989 à 1998.....	85

GRAPHIQUE 19	Exportations du Québec par rapport aux exportations canadiennes – industries de haute technologie, 1991 et 2000	86
GRAPHIQUE 20	Compétitivité du traitement fiscal d'une dépense de 100 \$ en R-D dans certaines juridictions, 1998	92
GRAPHIQUE 21	Comparaison Québec-Ontario de l'indice des investissements non résidentiels privés, 1995 à 2000	102
GRAPHIQUE 22	Évolution de la part des investissements non résidentiels privés dans le PIB – Québec et Ontario, 1995 à 2000	103
GRAPHIQUE 23	Évolution des investissements non résidentiels privés et des ressources budgétaires et fiscales affectées aux entreprises, 1995-1996 à 2000-2001	105
GRAPHIQUE 24	Évolution des ressources budgétaires et fiscales affectées aux entreprises, 1995-1996 à 2000-2001	106
GRAPHIQUE 25	Nature des ressources gouvernementales affectées à la mise en œuvre de la politique économique, 1995-1996 à 2000-2001	107
GRAPHIQUE 26	Composition des interventions gouvernementales auprès des entreprises, 1995-1996 à 2000-2001	111

LISTE DES SCHÉMAS

SCHÉMA 1	Les principaux déterminants de la productivité.....	42
SCHÉMA 2	Les leviers financiers de l'État québécois pour accroître les investissements des entreprises.....	61
SCHÉMA 3	Les leviers financiers de l'État québécois pour accélérer les efforts d'innovation des entreprises	90

INTRODUCTION

Ce document présente et décrit le plan d'action défini par le gouvernement dans le cadre du **Discours sur le budget 2002-2003** pour soutenir l'activité économique, considérant l'impact des événements du 11 septembre 2001. Ce plan d'action et les initiatives qu'il comprend sont ensuite mis en perspective, afin de les relier à la performance économique du Québec et d'expliquer dans quelle mesure ils s'intègrent dans la politique économique en cours d'application. Le document est en même temps l'occasion, pour le gouvernement, de rendre compte de l'importance et de la nature des ressources mobilisées afin de mettre en œuvre cette politique.

Le document comporte ainsi trois sections :

- La première section est consacrée aux mesures définies par le gouvernement pour répondre au défi conjoncturel actuel.
- La deuxième section analyse le travail accompli à ce jour dans la modernisation de l'économie québécoise – un travail entrepris qui doit être poursuivi.
- La troisième section présente l'ensemble des ressources financières affectées à la réalisation de la politique économique, ces ressources étant quantifiées et regroupées selon la nature des outils d'intervention utilisés.

SECTION 1

RÉPONDRE AU DÉFI CONJONCTUREL

Les attentats du 11 septembre 2001 ont profondément transformé les perspectives de croissance économique, au Québec comme dans les principaux pays industrialisés. Le ralentissement économique, déjà perceptible avant les événements du 11 septembre, a été amplifié et accéléré – et cela d’abord aux États-Unis. L’économie québécoise ressent directement les contrecoups de ce ralentissement : les liens économiques du Québec avec les États-Unis n’ont jamais été aussi étroits, et de plus, certains des secteurs d’activité les plus touchés, telle l’aérospatiale, sont également des domaines d’activité où le Québec est très présent.

Le gouvernement a décidé de répondre rapidement à cette conjoncture imprévisible en mettant en place un plan d’action visant avant tout à stimuler les investissements et à aider les PME à traverser le ralentissement en cours. Le gouvernement accentue son effort en faveur des régions ressources. Par ailleurs, il définit des mesures ciblées destinées aux consommateurs, qui bénéficieront principalement aux personnes à faible revenu. L’objectif global, pour le gouvernement, est de maintenir les acquis obtenus au cours des dernières années, en termes de niveau de vie et de productivité.

Le plan d’action défini dans le cadre du **Discours sur le budget 2002-2003**, dont le dépôt a été devancé à cette fin de cinq mois, s’articule autour de trois éléments principaux :

- Le plan d’action s’adresse directement aux personnes en injectant 400 millions de dollars en faveur des consommateurs, afin de soutenir leur confiance.
- Le secteur public est mobilisé. Le gouvernement accélère la réalisation de près de trois milliards de dollars d’investissements dont 2,5 milliards de dollars d’investissements publics, auxquels s’ajoutent 500 millions de dollars d’investissements des sociétés d’État à vocation commerciale.
- Le gouvernement s’adresse aux entreprises, en utilisant les leviers d’action économiques qu’il a déjà mis en place pour soutenir les PME et amener le secteur privé à déclencher des investissements additionnels.

1. SOUTENIR LES CONSOMMATEURS

La conjoncture actuelle nécessite qu'un signal positif soit envoyé aux consommateurs. Le plan d'action mis en œuvre par le gouvernement comprend ainsi l'injection de 400 millions de dollars en leur faveur, dont 75 millions de dollars pour les personnes à faible revenu.

Ce transfert découle des quatre mesures suivantes :

- Le gouvernement procède à un versement de 250 millions de dollars pour renforcer cette confiance. Le versement s'effectuera par le biais d'un montant supplémentaire de 100 dollars par adulte à tous les bénéficiaires du crédit d'impôt pour la TVQ. Ce moyen a été choisi car il pouvait être très rapidement mis en œuvre. Le montant de 100 dollars sera en effet ajouté au deuxième versement du crédit d'impôt pour la TVQ, effectué comme chaque année au mois de décembre. Cette mesure bénéficiera à 2,5 millions de consommateurs.
- Les prestations d'aide sociale pour les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi sont indexées dès le 1^{er} janvier 2002, ce qui signifie un transfert de 29 millions de dollars en faveur de ces bénéficiaires.
- Les prestations d'aide sociale pour les personnes aptes au travail sont également indexées à partir du 1^{er} janvier 2002, et sont ainsi majorées de 46 millions de dollars. Pour ces citoyens, il s'agit d'une deuxième augmentation en un peu plus de six mois.
- Par ailleurs, le gouvernement maintient l'indexation du régime d'imposition des particuliers dès le 1^{er} janvier 2002, et porte de 1,8 % à 2,7 % le taux d'indexation. Cette mesure, qui représente une injection de 77 millions de dollars, profitera à l'ensemble des contribuables.

La pleine indexation du régime d'imposition des particuliers

- Conformément aux engagements formulés lors du *Discours sur le budget 2001-2002*, le gouvernement indexe le régime d'imposition des particuliers à partir du 1^{er} janvier 2002.
- Au total, en raison de l'indexation, tous les contribuables verront ainsi leur charge réduite en 2002 pour un montant total de 232 millions de dollars.

Quelques cas types

Concrètement, on peut illustrer l'impact sur quelques cas types des mesures annoncées dans le **Discours sur le budget 2002-2003**, y compris la pleine indexation du régime d'imposition des particuliers.

- Un couple ayant deux enfants et deux revenus totalisant 35 000 \$ bénéficiera d'une hausse de son revenu disponible de 229 \$.
- Dans le cas d'un couple de personnes âgées de 65 ans ou plus ayant un revenu total de 35 000 \$, la hausse du revenu disponible sera de 342 \$.
- Pour un couple ayant deux enfants et un revenu de 35 000 \$, l'augmentation du revenu disponible sera de 369 \$.
- Pour ce qui est d'un couple sans enfants, prestataire de l'aide sociale, la hausse du revenu disponible atteindra 460 \$.

L'impact des réductions d'impôt mises en œuvre en juillet 2001

Il faut se souvenir par ailleurs que les mesures annoncées lors du *Discours sur le budget 2001-2002* et mises en œuvre depuis le 1^{er} juillet dernier produisent maintenant leur plein effet. Pour les contribuables, la réduction de l'impôt annoncée le 29 mars 2001 représente une hausse du revenu disponible de un milliard de dollars pour l'ensemble de l'année civile 2002.

Au total, les contribuables bénéficieront ainsi d'une hausse du revenu disponible de 1,6 milliard de dollars, au cours de l'année 2002, en raison des mesures de réduction de l'impôt des particuliers et des mesures spécifiques de soutien aux personnes à faible revenu mises en œuvre en mars 2001 et dans le **Discours sur le budget 2002-2003**.

TABLEAU 1
Impact des mesures de soutien aux ménages –
Discours sur le budget 2001-2002 et 2002-2003
(en millions de dollars)

	Hausse du revenu disponible en 2002
Budget 2002-2003	
Majoration ponctuelle du crédit d'impôt pour la TVQ ¹	250
Révision de 1,8 % à 2,7 % du taux d'indexation	77
Indexation des prestations d'aide sociale	
– Pour les personnes aptes au travail	46
– Pour les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi	29
Sous-total : Budget 2002-2003	402
Budget 2001-2002	
Réduction de l'impôt des particuliers	1 040
Indexation du régime d'imposition des particuliers en 2002	155
Indexation des prestations d'aide sociale	36
Sous-total : Budget 2001-2002	1 231
Total	1 633

(1) Montant versé en décembre 2001.

2. ACCÉLÉRER LES INVESTISSEMENTS DU SECTEUR PUBLIC

Le deuxième volet du plan d'action gouvernemental consiste à accélérer un certain nombre d'investissements du secteur public, afin de susciter rapidement une activité économique additionnelle. Ces investissements apportent non seulement une réponse aux divers besoins de la société québécoise, mais ils permettent également de soutenir directement l'économie et de créer des emplois dans toutes les régions du Québec.

Des investissements plutôt que des dépenses

Les investissements du secteur public constituent un moyen important dont le gouvernement dispose pour stimuler l'économie du Québec sans mettre en péril l'objectif du déficit zéro. Le choix du gouvernement a porté sur les investissements plutôt que sur les dépenses budgétaires pour des raisons à la fois économiques et financières.

- ▄ Au plan économique, les investissements publics ont un effet de levier important, ce qui signifie que chaque dollar investi va créer un volume d'activité qui est un multiple de l'investissement initial. Dans le contexte actuel, cet effet de levier est stratégique, car il permet de maximiser l'utilisation des fonds publics en vue d'un soutien de la conjoncture économique.
- ▄ Au plan financier, le choix de devancer des investissements déjà programmés permet de limiter l'impact budgétaire de cette initiative sur les finances publiques. En effet, le devancement des investissements publics se traduit, sur le budget de l'État, en terme de charge d'emprunt additionnelle et son effet est ainsi étalé dans le temps.

Par ailleurs, et au contraire des dépenses, les investissements publics constituent des engagements non récurrents. Le devancement effectué ne compromet donc pas l'équilibre budgétaire à venir.

Il faut ajouter que les investissements en cause répondent à des besoins importants d'infrastructures à rénover ou à construire. L'accélération des investissements publics, décidée pour des raisons conjoncturelles, correspond donc en même temps à des choix qui bénéficieront à la collectivité sur une longue période. Ainsi, le gouvernement devance la réalisation de projets utiles et nécessaires, mais qui auraient été réalisés un peu plus tard.

La nature des investissements retenus

Les investissements retenus aux fins du plan d'action sont tous des investissements qui vont pouvoir être enclenchés très rapidement. Ces investissements concernent toutes les régions du Québec.

Ils peuvent être classés en deux catégories, selon leur nature :

- ▣→ Une première série d'investissements est constituée d'investissements publics consentis afin d'améliorer la compétitivité de l'économie québécoise et sa productivité ainsi que de renforcer les principaux services publics. Ces investissements concernent essentiellement le réseau routier, les infrastructures municipales, la recherche, la santé, l'éducation, le logement social et la culture.
- ▣→ Une deuxième série d'investissements, qui ne constituent pas des investissements publics mais dépendent du secteur public, est enclenchée par les sociétés d'État à vocation commerciale. Il s'agit d'investissements rentables, qui vont renforcer à terme la position de ces organismes sur leurs marchés respectifs.

Près de trois milliards de dollars d'investissements du secteur public

Le gouvernement procède ainsi à l'accélération de 2,5 milliards de dollars d'investissements publics, auxquels on doit ajouter 500 millions de dollars provenant des sociétés d'État – soit au total 3 milliards de dollars pour l'ensemble du secteur public.

Les investissements publics que le gouvernement accélère s'ajoutent aux 7,1 milliards de dollars d'investissements déjà prévus à la planification triennale du gouvernement pour les années financières 2001-2002 à 2003-2004. Les travaux qui seront réalisés au cours des trois prochaines années se montent ainsi à 9,6 milliards de dollars.

- Le plan d'accélération des investissements publics comporte des projets qui démarreront très rapidement et qui seront complétés en grande partie d'ici le mois de juillet 2002. Une contribution gouvernementale d'un peu plus d'un milliard de dollars est réservée aux projets faisant partie de cette catégorie.
- Le plan d'accélération comprend également des projets totalisant plus d'un milliard de dollars et dont la réalisation nécessitera un peu plus de temps. Cette réalisation s'étalera sur les années 2002, 2003 et 2004. Il s'agit d'investissements stratégiques répondant à des besoins prioritaires qu'il importe d'enclencher rapidement.

Le plan d'action gouvernemental est entamé dès le dépôt du **Discours sur le budget 2002-2003**. Le tableau ci-après présente les principaux investissements devancés.

TABLEAU 2
Plan d'accélération des investissements du secteur public –
investissements publics et investissements des sociétés d'État à
vocation commerciale
(en millions de dollars)

	Investissements
Investissements publics	
- Santé et services sociaux	500
- Éducation	400
- Transport (réseau routier)	400
- Recherche, science et technologie	100
- Infrastructures Québec - Municipalités	350
- Logement social	457
- Culture	100
- Famille et enfance	50
- Technologies de l'information	100
Sous-total : investissements publics	2 457
Investissements des sociétés d'État à vocation commerciale	500
Total	2 957

3. AMENER LE SECTEUR PRIVÉ À INVESTIR

Dans le cadre de sa politique économique, le gouvernement a mis en place un certain nombre de leviers d'action afin de stimuler les investissements privés. Ces leviers d'action ont prouvé leur efficacité : le Québec a connu, au cours des dernières années, une forte croissance des investissements des entreprises soutenues dans cet effort par le gouvernement.

Le plan d'action annoncé dans le cadre du **Discours sur le budget 2002-2003** utilise ces différents leviers, afin d'inciter le secteur privé à maintenir et accroître ses investissements dans l'économie québécoise, et cela afin de soutenir les emplois et l'activité économique. Les initiatives gouvernementales ont ainsi pour objet de renforcer la confiance des entreprises et de susciter un climat favorable aux décisions d'investir, malgré l'incertitude découlant des événements du 11 septembre.

Les leviers utilisés par le gouvernement sont de quatre ordres :

- ▄ Le gouvernement apporte une aide immédiate aux PME, en leur fournissant des liquidités additionnelles et en facilitant leur financement.
- ▄ Le gouvernement stimule les investissements des entreprises, en améliorant leur traitement fiscal et en bonifiant le financement des grands projets.
- ▄ Le gouvernement accentue et amplifie l'effort effectué en faveur des régions ressources, en renforçant l'aide aux investissements déjà existante.
- ▄ Le gouvernement apporte son soutien aux investissements consentis dans deux secteurs spécifiques d'activité, l'agroalimentaire et l'économie sociale.

UNE AIDE IMMÉDIATE POUR LES PME

La conjoncture actuelle affecte directement les PME, qui peuvent être confrontées à des problèmes de liquidité. De plus, leur accès au financement est rendu encore plus délicat.

Le soutien au fonds de roulement des PME

Dans les jours qui ont suivi les événements du 11 septembre, le gouvernement du Québec a apporté une première aide aux PME sous la forme d'un délai de six mois supplémentaires pour l'envoi des acomptes provisionnels d'impôt et de taxe sur le capital qui devaient être remis au cours du mois d'octobre. Cette mesure a fourni aux PME des liquidités supplémentaires de 175 millions de dollars.

Le **Discours sur le budget 2002-2003** annonce que cette mesure s'appliquera également pour les acomptes provisionnels qui devaient être remis au mois de novembre et décembre. Les entreprises concernées bénéficieront ainsi d'une aide au fonds de roulement représentant au total 525 millions de dollars.

De plus, les PME ne seront plus obligées de faire remise des déductions à la source chaque mois, lorsque le versement mensuel moyen n'excède pas 1 000 \$. Elles pourront effectuer ces versements une fois par trimestre, ce qui les aidera au niveau de la trésorerie tout en allégeant leurs tâches administratives. Annuellement, on évalue à plus de 800 000 le nombre de formulaires que les petits employeurs seront ainsi dispensés de produire.

La Financière du Québec : un outil puissant pour les PME

Les PME souffrent en effet déjà d'un resserrement de l'offre de financement sur le marché. Ce problème affecte particulièrement les jeunes entreprises, les entreprises installées en région et les entreprises appartenant à la nouvelle économie.

Pour aider les PME à se financer, le gouvernement met en place La Financière du Québec. Ce nouvel organisme est rattaché à Investissement Québec et remplace Garantie Québec.

La création de La Financière du Québec s'accompagne d'un remodelage complet de l'offre de financement actuellement proposée aux PME par Investissement Québec, afin de fournir des solutions financières sur mesure aux PME et de s'adapter rapidement à l'évolution de leurs besoins financiers.

La Financière du Québec agira en complémentarité avec les institutions financières, en respectant leurs champs usuels d'intervention.

- ▄ La Financière du Québec pourra octroyer des prêts aux entreprises, et non plus essentiellement des garanties de prêts, comme c'était le cas avec Garantie Québec.
- ▄ La Financière du Québec aura l'important mandat de fournir une aide au fonds de roulement des entreprises qui éprouvent des difficultés temporaires. L'aide pourra prendre la forme d'un prêt ou d'une garantie de prêt ne pouvant excéder 80 % de la perte nette.

La Financière du Québec interviendra ainsi pour assurer le maintien des activités et des emplois des entreprises confrontées à des problèmes de liquidités pour des raisons conjoncturelles – tels les impacts des événements du 11 septembre dernier. Au total, l'objectif est d'octroyer 100 millions de dollars de prêts ou de garanties de prêts d'ici le 31 mars 2003.

- La Financière du Québec fera appel à des formules novatrices de financement, établies sur une base d'affaires, afin de répondre de façon souple et flexible aux besoins de plus en plus diversifiés des PME. La société pourra notamment intervenir en « quasi-équité » dans les entreprises.

Le financement en « quasi-équité »

Le financement en « quasi-équité » est un type de financement hybride se situant entre le capital de risque et le financement traditionnel disponible dans les institutions financières.

Le financement en « quasi-équité » prend essentiellement la forme de prêts – prêt participatif, prêt subordonné, prêt à redevances – mais comporte certaines caractéristiques se rapprochant du capital de risque, telles qu'un moratoire de remboursement de capital ou une prime de risque.

- La Financière du Québec aura immédiatement la possibilité de prêter à des entreprises en démarrage incapables de se financer en raison de la conjoncture actuelle. Une enveloppe de prêts de 25 millions de dollars est dégagée à cette fin, jusqu'au 31 mars 2003.
- Pour les coopératives et les entreprises d'économie sociale, La Financière du Québec pourra offrir des prêts de capitalisation et autres produits financiers de quasi-équité. Une enveloppe d'intervention financière de 15 millions de dollars est ainsi mise à la disposition de ces entreprises. De plus, des congés partiels d'intérêts pourront être octroyés, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 1,2 million de dollars. Ces enveloppes seront administrées conjointement avec la clientèle d'affaires visée par cette mesure.

En raison de son expertise, La Financière du Québec aura le mandat d'assurer la gestion du programme FAIRE¹.

La Financière du Québec sera très rapidement opérationnelle, puisqu'elle est établie en lieu et place d'un organisme déjà existant, Garantie Québec.

Grâce aux nouvelles possibilités d'intervention qui lui sont ouvertes, La Financière du Québec pourra dans les faits jouer le rôle d'une banque d'affaires des PME, en complémentarité avec les institutions financières commerciales.

¹ L'intitulé du programme est un acronyme signifiant *Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi*.

LA STIMULATION DES INVESTISSEMENTS PRIVÉS

Toute une gamme de programmes a été graduellement mise en place par le Québec afin de soutenir les entreprises dans leurs efforts d'investissement, tout en incitant les entreprises étrangères à venir s'implanter sur le territoire québécois.

Ces programmes découlent d'une constatation de base : les entreprises, en investissant, constituent le principal moteur de création d'emplois et de richesse. En encourageant l'investissement privé, le Québec choisit ainsi le moyen le plus efficace et le plus durable de moderniser son économie et d'en accroître la compétitivité.

Dans la conjoncture actuelle, où les décisions d'investir peuvent être compromises par une réduction de la confiance des décideurs, le gouvernement choisit d'intervenir prioritairement dans deux directions :

- ▣ Le gouvernement met en place un allègement majeur de la fiscalité des entreprises, pour maintenir la compétitivité du régime fiscal québécois.
- ▣ Le gouvernement bonifie le programme FAIRE, afin d'accélérer le déclenchement de grands projets.

Le 1^{er} janvier 2003, 60 % des entreprises ne paieront plus de taxe sur le capital

La compétitivité du régime fiscal est l'un des éléments déterminants pris en considération par les entreprises lorsqu'elles prennent la décision d'investir. Ce n'est pas le seul facteur considéré, mais il contribue de façon importante à la décision finale : l'importance et la nature de la charge fiscale à laquelle sont soumises les entreprises déterminent en partie le caractère plus ou moins concurrentiel de l'environnement économique où l'entreprise envisage d'investir.

Actuellement, les entreprises installées au Québec bénéficient d'un régime fiscal globalement compétitif, en raison notamment du niveau du taux d'imposition des revenus des sociétés, du remboursement de la taxe de vente payée sur les intrants grâce au régime de la TVQ, et du moindre montant des impôts fonciers prélevés.

Le régime fiscal actuel soulève cependant certaines difficultés importantes :

- Les charges fixes sont considérables. C'est ainsi que la taxe sur le capital du Québec est la plus élevée en Amérique du Nord, et que la taxe sur la masse salariale est la plus lourde, parmi l'ensemble des provinces canadiennes.
- La compétitivité d'ensemble du régime est fortement menacée. Les principaux pays industrialisés sont engagés dans un important mouvement de réduction de l'imposition des entreprises. Le même phénomène se manifeste en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique.

Dans la conjoncture actuelle, cette menace affecte la confiance des entreprises. De plus, la lourdeur des charges fixes, et en particulier de la taxe sur le capital, produit déjà des effets dommageables : certaines entreprises peuvent être incitées à déplacer leurs activités, transférant une partie de leur assiette imposable à l'extérieur du Québec. Les PME québécoises souffrent d'une disparité encore plus grande, puisque plusieurs juridictions exemptent déjà leurs concurrentes de toute charge fixe.

Le plan d'action mis en place par le gouvernement est l'occasion de répondre à cette situation, et d'envoyer un message clair concernant la fiscalité des entreprises. Le gouvernement s'attaque de front au problème de la lourdeur des charges fixes des entreprises, en prenant deux décisions importantes.

Réduction de plus de 50 % de la taxe sur le capital

- Le gouvernement s'engage dans un plan de réduction de la taxe sur le capital. Le taux général de cette taxe sera graduellement réduit de plus de la moitié d'ici 2007, passant de 0,64 % à 0,30 %. La première réduction entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2003.

Une réduction du même ordre et selon les mêmes échéances est appliquée au taux relatif aux institutions financières, qui est deux fois plus élevé que le taux général puisque leur assiette taxable est plus restreinte que celle des autres sociétés.

TABLEAU 3
Taux de la taxe sur le capital au Québec
 (en pourcentage)

	Actuel	2003	2004	2005	2006	2007
Général	0,64	0,60	0,525	0,45	0,375	0,30
Institutions financières	1,28	1,20	1,05	0,90	0,75	0,60

Note : La baisse des taux entrera en vigueur le 1^{er} janvier de chaque année.

Exemption de un million de dollars favorisant les PME

- Le gouvernement va plus loin pour les PME, en les exemptant progressivement d'ici janvier 2006 de la taxe sur le capital à l'égard de la première tranche de un million de dollars de capital versé. Grâce à cette mesure, près de 60 % de l'ensemble des entreprises québécoises ne paieront plus de taxe sur le capital dès le 1^{er} janvier 2003. Au terme du calendrier d'application, près de 210 000 PME québécoises n'acquitteront plus de taxe sur le capital, ce qui représente 75 % de toutes les entreprises installées au Québec.
- Pendant la période transitoire, soit de 2003 à 2005, l'accès à l'exemption sera limité aux PME. En 2006, l'exemption sera accessible à l'ensemble des entreprises québécoises.

TABLEAU 4
Exemption à l'égard de la taxe sur le capital et nombre
d'entreprises totalement exemptées

	Actuel	2003	2004	2005	2006
Exemption ¹ (en dollars)	–	250 000	500 000	750 000	1 000 000
Nombre d'entreprises exemptées	–	162 000	189 000	203 000	210 000
En pourcentage du total des entreprises	–	58,1	67,8	72,6	75,1

(1) Pour les années 2003 à 2005, une exemption complète s'appliquera aux PME dont le capital versé est inférieur à ces montants. La valeur de l'exemption sera graduellement diminuée pour les PME dont le capital versé est supérieur à l'exemption et inférieur à un million de dollars en 2003, à deux millions de dollars en 2004 et à trois millions de dollars en 2005.

Source : Ministère des Finances du Québec.

Un allègement significatif, qui aura des effets immédiats

Au total, l'allègement de la taxe sur le capital qu'engage le gouvernement est significatif, et il aura des effets immédiats.

- Il existe déjà un congé fiscal de deux ans de la taxe sur le capital, pour les entreprises qui investissent notamment dans le matériel de fabrication ou de transformation – incluant les bâtiments utilisés dans de telles activités – et le matériel informatique. La combinaison de cette mesure avec l'allègement à venir aura pour effet de stimuler particulièrement les nouveaux investissements.
- Pour tous les investissements, l'allègement de la taxe sur le capital signifie une réduction immédiate des coûts prévus, puisque l'investisseur escomptera les baisses de taxe annoncées.
- Selon le calendrier d'allègement fiscal, toutes les entreprises ayant un capital versé de un million de dollars ou moins bénéficieront d'une exemption complète de la taxe sur le capital à compter de 2006.
- Pour les autres entreprises, la réduction est également significative. C'est ainsi qu'en 2007, une entreprise ayant un capital versé de deux millions de dollars bénéficiera d'une réduction de taxe sur le capital de 77 % par rapport à ce qu'elle paie aujourd'hui, en tenant compte de l'exemption et de la réduction de taux.

TABLEAU 5
Illustration de la réduction de la taxe sur le capital, 2003 à 2007

Capital versé	2003	2004	2005	2006	2007
250 000 \$ et moins	-100%	-100%	-100%	-100%	-100%
500 000 \$	-38%	-100%	-100%	-100%	-100%
750 000 \$	-17%	-64%	-100%	-100%	-100%
1 000 000 \$	-6%	-45%	-77%	-100%	-100%
2 000 000 \$	-6%	-18%	-41%	-71%	-77%
10 000 000 \$	-6%	-18%	-30%	-47%	-58%

Les mesures fiscales du Discours sur le budget 2002-2003 favorisant les PME québécoises***Réduction de plus de 50 % de la taxe sur le capital***

- ➡ Le taux général sera diminué de plus de la moitié d'ici 2007, passant de 0,64 % à 0,30 %.
- ➡ Une exemption est progressivement mise en place à l'égard de la première tranche de un million de dollars de capital versé.
- ➡ Au terme du calendrier d'application, près de 210 000 PME ne paieront plus de taxe sur le capital, soit 75 % de toutes les entreprises implantées au Québec.

Report des acomptes provisionnels

- ➡ Un report sans intérêt des acomptes provisionnels du mois d'octobre 2001 a déjà été annoncé par le gouvernement. Ces acomptes peuvent être versés en avril 2002.
- ➡ Ce report s'appliquera aussi aux acomptes dus pour les mois de novembre et décembre 2001, qui pourront être versés en mai et juin 2002.
- ➡ Il s'agit, pour les PME, de liquidités additionnelles de 525 millions de dollars, soit une aide substantielle au fonds de roulement.

Diminution du nombre de versements

- ➡ Les employeurs dont les remises mensuelles moyennes au titre des déductions à la source n'excède pas 1 000 dollars, pourront désormais faire remise sur une base trimestrielle.
- ➡ Les employeurs visés bénéficieront d'une augmentation de leurs liquidités à court terme.
- ➡ Cette mesure dispensera plus de 100 000 employeurs de l'obligation d'effectuer huit versements par année et leur évitera ainsi la production de plus de 800 000 formulaires.

Régions ressources

- ➡ Les crédits d'impôt remboursables pour la transformation de diverses ressources sont bonifiés : le calcul du crédit d'impôt relatif aux nouveaux emplois est assoupli afin de tenir compte de la conjoncture économique actuelle et la formule de détermination des crédits d'impôt est modifiée afin que les entreprises bénéficient de cette aide fiscale pour 10 % de leurs emplois déjà existants, et ce, pour deux ans.
- ➡ L'application du congé fiscal de dix ans pour les PME manufacturières des régions ressources éloignées est élargie : la taille des entreprises qui peuvent en bénéficier est doublée.

La bonification des mesures fiscales en faveur de la nouvelle économie

Le plan d'action adopté pour soutenir la confiance des investisseurs comporte un volet spécifique en faveur de la nouvelle économie.

Dès avant le 11 septembre, les secteurs de la nouvelle économie, et en particulier les entreprises impliquées dans le commerce électronique, ont été fragilisés par le ralentissement international et par les problèmes particuliers résultant de la chute de leur capitalisation boursière.

Le gouvernement prend un certain nombre d'initiatives afin que la conjoncture actuelle ne remette pas en cause les acquis des dernières années : dans le domaine de la nouvelle économie, le Québec a réussi à se tailler une place significative à l'échelle internationale, et elle doit être conservée.

La prolongation des programmes existants

Le plan d'action mis en place par le gouvernement prévoit la prolongation des différents programmes fiscaux définis en faveur de la nouvelle économie. L'échéance des programmes est prolongée du 31 décembre 2010 au 31 décembre 2013, afin d'en préserver le caractère incitatif.

Pour une entreprise donnée, la durée du programme reste fixée à dix ans. Les entreprises pourront bénéficier du programme, dans sa totalité, dans la mesure où elles décideront de s'installer sur les sites désignés d'ici le 1^{er} janvier 2004, alors que depuis le 1^{er} janvier 2001, les nouveaux investissements ne pouvaient plus bénéficier des avantages fiscaux sur une période complète de dix ans. La mesure devrait donc avoir un effet immédiat sur les investissements dans la nouvelle économie.

Cette mesure concerne l'ensemble des régions du Québec, et s'applique notamment à la Cité du multimédia à Montréal, au Centre national des nouvelles technologies de Québec (CNNTQ), aux Centres de développement des technologies de l'information (CDTI) et aux Carrefours de la nouvelle économie (CNE).

L'augmentation de la superficie des Carrefours de la nouvelle économie (CNE)

Les mesures relatives aux CNE ont été instaurées à l'occasion du *Discours sur le budget 1999-2000*. Actuellement, les superficies allouées aux différentes régions du Québec en vertu de ce programme totalisent 100 000 m².

En raison de l'atout que représentent les CNE pour le développement des différentes régions du Québec, le gouvernement augmente la superficie disponible à 125 000 m². Investissement Québec continuera de gérer l'octroi de ces nouvelles superficies, et privilégiera l'expansion et la consolidation des CNE actuellement implantés dans les différentes régions du Québec, plutôt que de procéder à une augmentation de leur nombre.

Une révision des incitatifs fiscaux destinés au commerce électronique

En mai 2000, le gouvernement mettait en place le programme de la Cité du commerce électronique, afin de positionner Montréal dans un domaine d'activité particulièrement prometteur. L'appui du gouvernement aux entreprises spécialisées dans le commerce électronique est plus que jamais pertinent : même si le ralentissement économique fragilise les entreprises spécialisées dans ce type d'activités, on sait que le déploiement de cette nouvelle forme de transaction constitue une réalité inéluctable.

Il est cependant nécessaire d'ajuster le programme existant pour qu'il réponde à la conjoncture actuelle, et qu'il tienne mieux compte des réalités du marché immobilier du centre-ville de Montréal. Le gouvernement apporte donc les modifications suivantes :

- En premier lieu, un nouveau crédit d'impôt est mis en place, sur le territoire du centre-ville de Montréal.
 - Ce territoire, entourant la Cité du commerce électronique, regroupera au total 186 000 m² de nouvelles superficies qui sont ainsi mises à la disposition des entreprises désirant se prévaloir de cette nouvelle mesure.
 - Les entreprises qui s'installeront dans le périmètre formé par le fleuve et les rues Sherbrooke, Atwater et Du Havre pourront bénéficier d'un crédit d'impôt de 35 % calculé sur les salaires des nouveaux employés.
 - Ce crédit d'impôt s'appliquera sur les dépenses de main-d'œuvre directement associées aux affaires électroniques et à l'exploitation d'un centre de contacts-clients. Le nouveau crédit d'impôt sera accordé à une société pour une période maximale de cinq ans.
 - Les propriétaires d'immeubles situés dans ce périmètre pourront se prévaloir de certains programmes d'aide financière mis en place par la Ville de Montréal et qui encouragent la rénovation et la revitalisation d'immeubles ou de bâtiments industriels.

Par ailleurs, ce nouveau crédit d'impôt sera également accessible aux entreprises établies dans le périmètre du Centre national des nouvelles technologies de Québec (CNNTQ).

- En deuxième lieu, la taille du projet initialement prévue pour la Cité du commerce électronique est significativement réduite, la superficie maximale de la Cité passant de près de 290 000 m² à un peu moins de 140 000 m².

L'incitation fiscale définie dans le cadre de la Cité du commerce électronique est par ailleurs bonifiée, pour assurer la cohérence avec le nouveau crédit d'impôt appliqué à l'ensemble du centre-ville. Le taux du crédit d'impôt est porté de 25 % à 35 %, et le crédit d'impôt maximum par emploi est augmenté de 10 000 \$ à 12 500 \$.

Les ajustements ainsi apportés au programme de la Cité du commerce électronique ne représenteront aucun coût additionnel pour les finances publiques : la création du nouveau crédit d'impôt et la bonification du programme existant seront financées grâce aux économies réalisées en réduisant la superficie du site désigné pour la Cité du commerce électronique.

Par ailleurs, ces ajustements correspondent aux objectifs poursuivis par le gouvernement en mettant en place son plan d'action conjoncturel : la nouvelle formule est plus souple pour les entreprises.

TABLEAU 6
Tableau synthèse des bonifications aux mesures fiscales en faveur
des entreprises de la nouvelle économie

Mesure	Enjeu	Modifications
Prolongation des programmes existants jusqu'en 2013	Maintenir l'attrait et le caractère incitatif en vue d'assurer le succès des mesures	<p>Durée : dix ans pour les sociétés ayant signé un bail avant le 1^{er} janvier 2004</p> <p>Les mesures sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la Cité du multimédia ▪ les Centres de développement des technologies de l'information (CDTI) ▪ les Carrefours de la nouvelle économie (CNE) ▪ le Centre de développement des biotechnologies de Laval ▪ le Centre national des nouvelles technologies de Québec (CNNTQ)
Mesure	Enjeu	Modification
Carrefours de la nouvelle économie	Assurer le développement des régions et consolider les CNE existants	Augmentation de la superficie locative de 100 000 m ² à 125 000 m ²
Mesure	Enjeu	Paramètres
Nouveau crédit d'impôt pour les activités d'affaires électroniques	Stimuler le développement d'un plus grand nombre d'entreprises liées aux activités d'affaires électroniques	<p>Taux du crédit d'impôt : 35 %</p> <p>Durée : cinq ans</p> <p>Aide calculée sur la croissance de la masse salariale (vise les nouveaux emplois)</p> <p>Fin du programme : 31 décembre 2013</p> <p>Centre-ville de Montréal (maximum de 186 000 m²)</p> <p>CNNTQ : superficie locative intégrée au périmètre actuel</p>
Mesure	Enjeu	Modifications
Cité du commerce électronique	Adapter le programme aux réalités conjoncturelles	<p>Taux du crédit d'impôt : 35 %</p> <p>Maximum par emploi : 12 500 \$</p> <p>Durée : dix ans pour les sociétés ayant signé un bail avant le 1^{er} janvier 2004</p> <p>Fin du programme : 31 décembre 2013</p> <p>Diminution de la superficie locative du projet de 288 300 m² à 139 500 m²</p>

Accélérer le déclenchement de grands projets : bonification du programme FAIRE

Pour stimuler les investissements privés, le gouvernement ne se limite pas à alléger la fiscalité des entreprises : il procède à une bonification du programme FAIRE, pour déclencher de grands projets.

Le programme FAIRE, administré par Investissement Québec, constitue le principal outil budgétaire utilisé par le gouvernement du Québec pour susciter la réalisation de projets majeurs d'investissement. Ce programme, qui devait normalement prendre fin le 31 mars 2003, a permis en particulier au Québec de participer à la compétition que se livrent les juridictions afin d'attirer des investissements d'envergure sur leur territoire. Au cours des dernières années, la performance du Québec en matière d'investissements privés est justement en partie imputable à la réalisation de grands projets privés d'investissement.

Le déclenchement rapide de nouveaux investissements majeurs est l'une des réponses à la conjoncture actuelle. Le gouvernement utilise donc le programme FAIRE à cette fin, et en bonifie les modalités pour que l'action gouvernementale soit encore plus efficace. Trois modifications sont apportées au programme actuel :

- L'enveloppe du programme FAIRE est majorée et sa période d'application prolongée jusqu'en 2004-2005, ce qui représente des engagements financiers additionnels du gouvernement de 150 millions de dollars pour l'exercice financier en cours et de 200 millions de dollars pour l'exercice 2002-2003. L'enveloppe totale du programme est ainsi portée à 400 millions de dollars pour 2001-2002 et à 300 millions de dollars pour 2002-2003.

TABLEAU 7
Enveloppe d'engagements du programme FAIRE
(en millions de dollars)

	2001-2002	2002-2003
Enveloppe de base	250	100
Majoration	150	200
Enveloppe totale	400	300

- Le seuil minimal des projets d'investissement admissibles au programme est abaissé de dix à cinq millions de dollars jusqu'au 31 mars 2003, afin d'en élargir les possibilités d'application. Dans le même sens, le seuil minimal pour les projets créateurs d'emplois passera de 100 à 50 emplois.
- Les modalités du programme sont ajustées, afin qu'une entreprise qui se qualifie pour l'obtention d'un congé fiscal de dix ans pour projets majeurs d'investissement puisse se prévaloir en même temps du programme FAIRE.

La même règle s'appliquera à l'égard des entreprises qui bénéficient des crédits d'impôt mis en place dans le cadre de la *Stratégie de développement économique des régions ressources*.

Ce meilleur arrimage entre les soutiens budgétaires et les appuis fiscaux renforcera le caractère incitatif des mesures visant les investissements majeurs. Des règles seront définies afin de maintenir à des niveaux raisonnables les contributions gouvernementales.

L'expansion des sociétés privées de haute technologie

- Les sociétés privées de haute technologie en croissance dont, notamment, celles des biotechnologies, ont de la difficulté à trouver les capitaux suffisants pour soutenir leur développement. Leurs besoins financiers excèdent la capacité d'intervention des sociétés de capital de risque présentes au Québec. Ces entreprises se voient contraintes de déplacer leurs activités à l'extérieur du Québec ou d'en céder la propriété à des intérêts non québécois, pour parvenir à commercialiser leurs produits.

Le gouvernement entend donc examiner la problématique reliée à l'expansion des sociétés privées de haute technologie, et plus particulièrement, celles des biotechnologies, afin que les bénéfices liés aux efforts qu'il a consentis au démarrage de ces entreprises demeurent au Québec. Des modes de financement novateurs seront analysés et, le cas échéant, des modifications seront apportées au programme FAIRE.

LA POURSUITE ET L'ACCENTUATION DE L'EFFORT EN FAVEUR DES RÉGIONS RESSOURCES

La *Stratégie de développement économique des régions ressources*, définie dans le cadre du *Discours sur le budget 2001-2002*, s'appuie sur des moyens importants : 800 millions de dollars ont été mobilisés à cette fin par le gouvernement.

La conjoncture résultant des événements du 11 septembre touche aussi les économies des régions, et justifie que des bonifications soient apportées aux mesures déjà en place.

Le **Discours sur le budget 2002-2003** comprend ainsi les quatre mesures suivantes :

- L'application du congé fiscal de dix ans pour les PME manufacturières des régions ressources éloignées est élargie, puisque la taille des entreprises qui pourront en bénéficier est doublée, passant de 15 à 30 millions de dollars de capital versé. Des assouplissements sont également apportés à la prise en considération des activités effectuées à l'extérieur des régions ressources.
- Des modifications sont apportées aux crédits d'impôt remboursables pour les activités de transformation dans les régions ressources, pour la Gaspésie et certaines régions maritimes et pour la Vallée de l'aluminium.
 - Les entreprises pourront choisir une année de référence autre que l'année 1999 ou 2000, afin de ne pas être pénalisées par une éventuelle diminution de leur masse salariale.
 - La formule de détermination du crédit d'impôt est modifiée temporairement, afin de faire bénéficier les entreprises de ces aides fiscales pour 10 % de leurs emplois existants. Ce coup de pouce supplémentaire vise à soutenir les entreprises qui maintiennent leurs emplois, malgré les difficultés conjoncturelles actuelles.
- Le crédit d'impôt remboursable pour l'activité d'exploration est élargi au secteur de la pierre de taille, afin de soutenir la diversification d'une industrie axée sur les marchés d'exportation. Cette mesure devrait avoir des effets directs sur le niveau des activités d'exploration dans les régions de la Côte-Nord, de la Gaspésie et de la Haute-Gatineau.

- L'enveloppe du Programme de soutien aux projets économiques (PSPE) est majorée de 2,2 millions de dollars pour l'année en cours. Ce programme s'adresse aux projets d'investissement évalués entre 500 000 \$ et deux millions de dollars. La bonification permettra de soutenir davantage de projets d'investissement provenant d'entreprises installées dans les régions ressources et dans les vingt MRC défavorisées des régions centrales, identifiées dans le *Discours sur le budget 2001-2002*.
- SOQUEM investira 12 millions de dollars au cours des deux prochaines années en vue de soutenir des activités d'exploration, de mise en valeur et de développement minier. Ainsi, cette dernière et ses partenaires réaliseront des travaux additionnels de plus de 20 millions de dollars dans les différentes régions du Québec.

Un soutien particulier aux régions rurales

Le **Discours sur le budget 2002-2003** annonce le devancement d'investissements concernant spécifiquement les régions rurales.

- Un nouveau programme, intitulé *Villages branchés du Québec*, permettra de relier les commissions scolaires du Québec au moyen d'un réseau de télécommunication à large bande passante. Une enveloppe budgétaire de 75 millions de dollars est dégagée à cette fin.
- Un programme d'embellissement des villages permettra de réaliser 36 millions de dollars de travaux au cours des deux prochaines années.
- Le gouvernement injecte 16 millions de dollars dans le programme RénoVillage, ce qui permettra d'entreprendre des travaux de 45 millions de dollars au cours des deux prochaines années.

De plus, la politique de la ruralité sera déposée prochainement. Dix millions de dollars seront consacrés à cette politique.

La modernisation du secteur des pâtes et papiers

Le *Discours sur le budget 2000-2001* avait doté INNO-PAP d'une enveloppe financière de 100 millions de dollars – cet organisme étant chargé de contribuer à des projets de modernisation des usines de pâtes et papiers.

Les sommes ainsi mobilisées sont aujourd'hui en totalité engagées par l'organisme et serviront, au cours des prochains mois, à la rénovation de certaines des usines québécoises les moins productives et à la stabilisation, en région, des emplois qui en dépendent.

Afin de permettre à INNO-PAP de poursuivre le mandat qu'il s'était donné et de participer aux efforts d'investissement entrepris, le gouvernement lui octroie une nouvelle subvention de 30 millions de dollars. Ces nouveaux montants lui seront versés d'ici 2004-2005. Ils confirment le soutien du gouvernement à l'industrie des pâtes et papiers, tout en améliorant, à moyen terme, sa productivité – ce qui rejoint les objectifs poursuivis avec la mise en place du plan d'action défini dans le **Discours sur le budget 2002-2003**.

LE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET L'INFRASTRUCTURE AGROALIMENTAIRE

L'économie sociale

Le secteur de l'économie sociale au Québec représente près de 5 000 entreprises et environ 50 000 emplois. Ce secteur contribue au développement de l'économie québécoise tout en répondant à des besoins sociaux.

Depuis la tenue du Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996, plus de 15 000 emplois et environ 1 000 nouvelles entreprises d'économie sociale ont été créés.

Le **Discours sur le budget 2002-2003** confirme l'appui apporté par le gouvernement aux entreprises appartenant à l'économie sociale. Comme on l'a indiqué précédemment, des possibilités nouvelles de financement leur sont offertes avec la création de La Financière du Québec pour couvrir leurs besoins de capitalisation.

Trois autres initiatives sont annoncées :

- Les Centres locaux de développement (CLD), qui administrent le Fonds de développement des entreprises d'économie sociale, reçoivent une dotation supplémentaire de 12 millions de dollars.
- L'enveloppe annuelle du programme d'exonération financière des services d'aide domestique est portée de 32 à 36 millions de dollars. Cette bonification permet de concrétiser un des engagements pris en juin dernier.
- L'Office des personnes handicapées du Québec disposera de 2,9 millions de dollars par année pour financer les Centres de travail adapté.

L'industrie agroalimentaire

À la suite du *Rendez-vous de mi-parcours* du Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois, près de 200 millions de dollars ont été dégagés afin de soutenir le développement de l'industrie agroalimentaire.

De plus, le gouvernement injecte cinq millions de dollars supplémentaires pour financer l'implantation, dans toutes les régions du Québec, de systèmes d'assurance de la qualité basés sur les principes HACCP (*Hazard Analysis Critical Control Point Concept for Food Safety*).

Les normes HACCP : le contrôle de la qualité dans l'industrie bioalimentaire

Les normes HACCP constituent un concept d'analyse des dangers et de maîtrise des points critiques en vue d'assurer la salubrité des aliments.

Ces systèmes visent à améliorer la sécurité alimentaire par la mise en place de mesures de contrôle interne dans les entreprises du secteur alimentaire, de la production, de la transformation ainsi que de la restauration et du détail.

SECTION 2

POUR SUIVRE LE TRAVAIL ENTREPRIS

Le plan d'action mis en place par le gouvernement dans le cadre du **Discours sur le budget 2002-2003** vise à soutenir l'activité économique et l'emploi, afin de surmonter les difficultés nées des événements du 11 septembre.

Les différentes initiatives dans lesquelles le gouvernement s'engage vont en même temps répondre aux principaux défis auxquels le Québec est confronté, afin d'assurer à moyen terme le renforcement et la croissance de son économie.

Pour bien identifier et mesurer ces défis, ainsi que le chemin parcouru jusqu'ici pour les surmonter, il est essentiel d'illustrer succinctement la modernisation et le renforcement de l'économie québécoise auxquels on a indéniablement assisté, au cours des dernières années.

Il sera ensuite possible d'aborder deux conditions qu'une politique économique doit permettre de réunir, soit la croissance de l'investissement et l'intensification de la recherche et de l'innovation, conditions de la croissance et de l'emploi. Le Québec s'est déjà bien positionné sur ces deux plans, et les nouvelles initiatives mises en œuvre par le gouvernement devraient permettre de franchir des étapes supplémentaires.

La deuxième section du document sur le plan d'action et la politique économique du gouvernement comprend ainsi trois parties :

- La première partie décrit la modernisation et le renforcement de l'économie québécoise, tels qu'on peut le constater en analysant les principaux indicateurs de l'activité économique, et identifie les déterminants du niveau de vie et de la productivité.
- La deuxième partie est consacrée à la croissance des investissements, condition nécessaire à l'augmentation de la productivité et donc du niveau de vie et aux initiatives gouvernementales réalisées en ce sens, au cours des dernières années.
- La troisième partie aborde les principales actions prises par le gouvernement pour accélérer l'intensification de la recherche et de l'innovation, autre déterminant de la productivité, et condition tout aussi essentielle de la croissance économique.

1. LA MODERNISATION ET LE RENFORCEMENT DE L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE

On a assisté, depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, à une modernisation et à un renforcement significatifs de l'économie québécoise.

DES ILLUSTRATIONS CONVAINCANTES

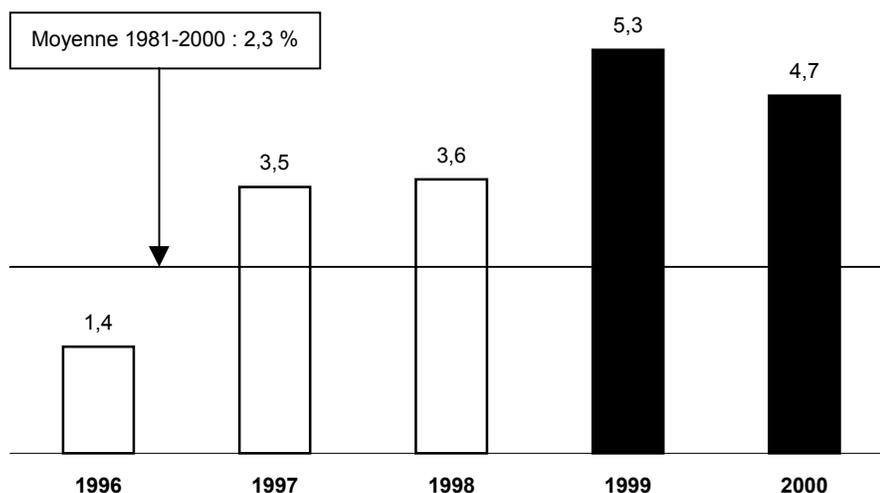
Cette modernisation et ce renforcement peuvent être illustrés de différentes façons.

- Au cours des quatre dernières années, le Québec a connu une croissance du produit intérieur brut réel qui a largement dépassé la moyenne de la période 1981-2000. En 1999 et 2000, cette croissance a atteint des taux records, s'établissant respectivement à 5,3 % et 4,7 %.

GRAPHIQUE 1

Croissance du produit intérieur brut réel – Québec, 1996-2000

(variation annuelle en pourcentage)

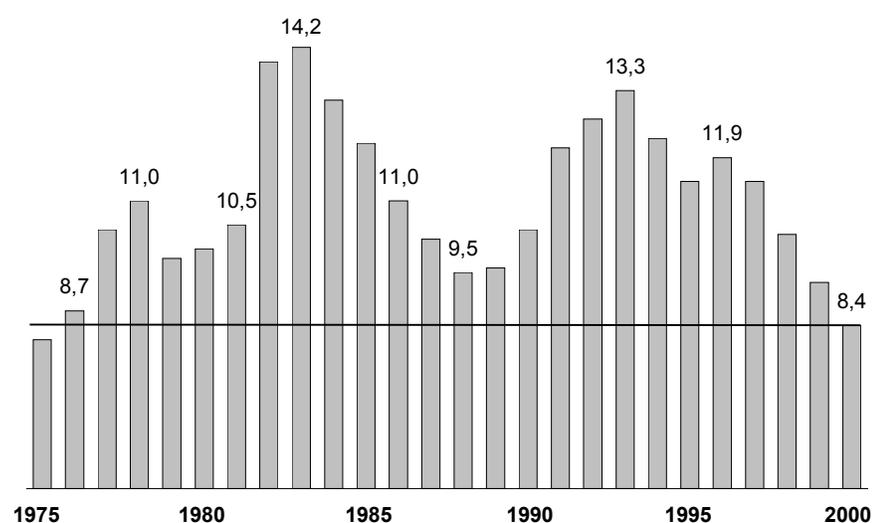


Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

- De 1997 à 2000, l'économie québécoise a créé près de 300 000 emplois, ce qui représente plus de 70 000 emplois par année, comparativement à 34 000 emplois annuellement en moyenne depuis 1981.

On a ainsi assisté à une réduction significative du taux de chômage, ce taux ayant atteint un plancher historique par rapport aux vingt-cinq dernières années.

GRAPHIQUE 2
Évolution du taux de chômage – Québec, 1975 à 2000
(en pourcentage)

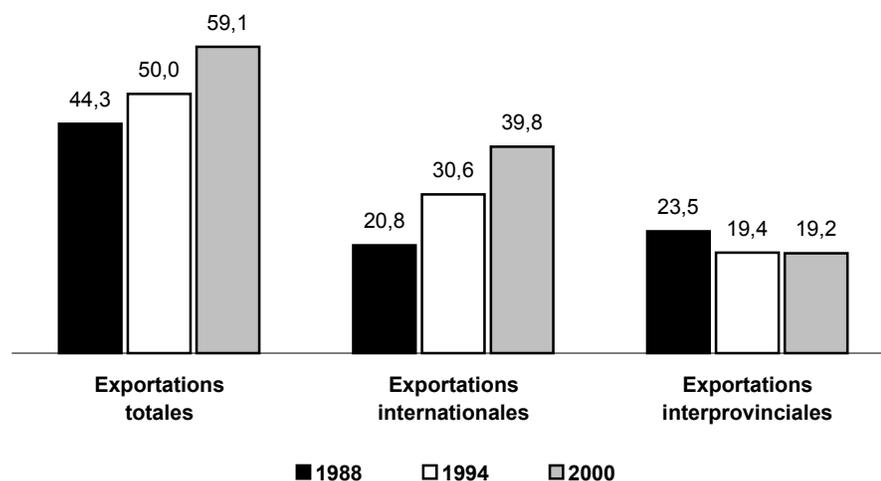


Source : Statistique Canada.

- Troisième illustration des progrès accomplis, les exportations ont fortement augmenté. En fait, les exportations internationales ont doublé, en pourcentage du PIB, passant de 21 % à 40 % entre 1988 et 2000.

Les États-Unis, où sont dirigées 86 % de nos exportations internationales, sont devenus le premier partenaire économique du Québec à la place des provinces canadiennes. Sur le marché américain, le Québec est maintenant le septième vendeur, devant Taïwan et la France.

GRAPHIQUE 3
Part des exportations dans le produit intérieur brut – Québec,
1988, 1994 et 2000
(en pourcentage)

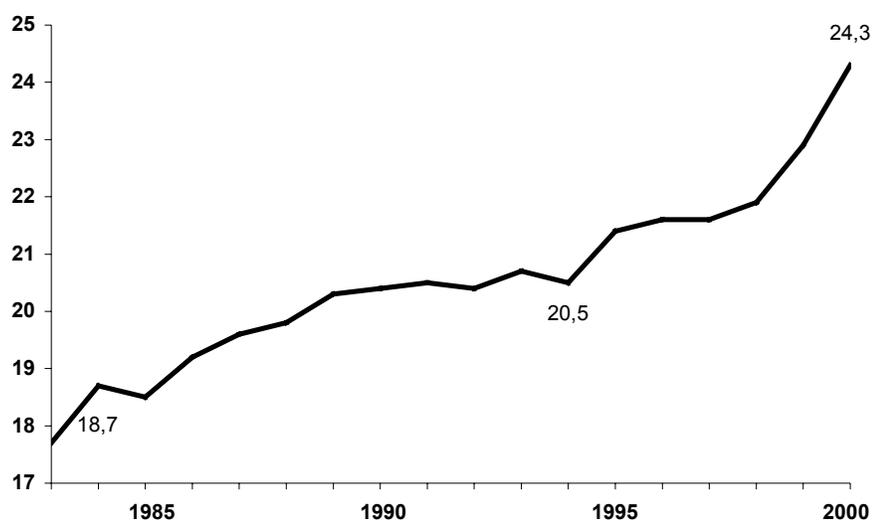


Sources : Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec.

- La structure de l'économie québécoise a rapidement évolué vers les activités de savoir élevé.

Entre 1983 et 2000, la part de ces activités dans la création de richesse des entreprises est ainsi passée de moins de 18 % à plus de 24 %.

GRAPHIQUE 4
Part des industries de savoir élevé¹ dans le produit intérieur brut réel du secteur privé – Québec, 1983-2000
(en pourcentage)



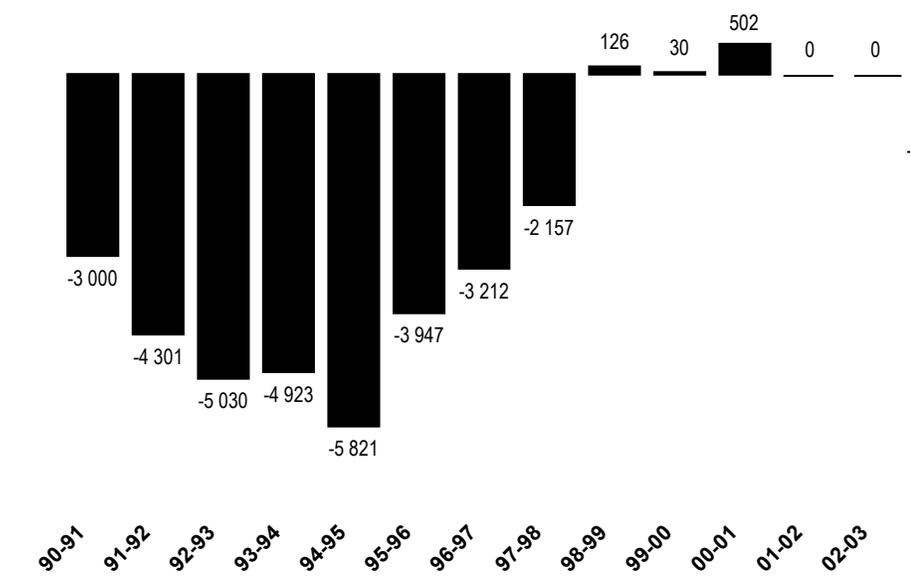
(1) Industries de savoir élevé : aéronefs, produits chimiques (dont pharmaceutiques), produits électroniques, machines industrielles, transport par pipeline, télécommunications, électricité et services aux entreprises (dont l'informatique).

Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

- ➔ Ces modifications majeures de l'économie québécoise se sont produites alors que, dans la même période, le Québec rétablissait son équilibre budgétaire.

Ce rétablissement a été réalisé en un laps de temps relativement court : en 1994-1995, le budget du gouvernement du Québec se soldait par un déficit de près de six milliards de dollars. Depuis 1998-1999, le Québec a présenté cinq budgets non déficitaires, en incluant le **Discours sur le budget 2002-2003**.

GRAPHIQUE 5
Solde budgétaire du gouvernement du Québec,
1990-1991 à 2002-2003
(en millions de dollars)



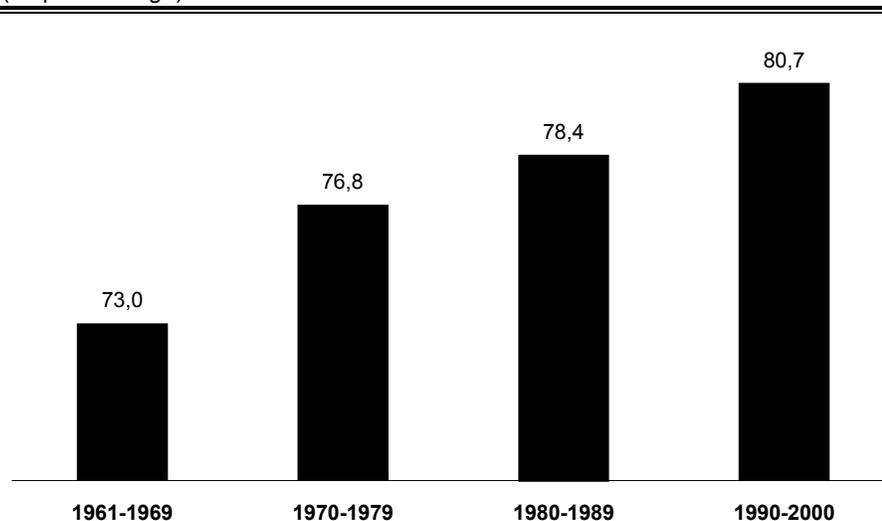
Source : Ministère des Finances du Québec.

LE NIVEAU DE VIE ET LA PRODUCTIVITÉ

La modernisation et le renforcement de l'économie québécoise constituent ainsi des faits indéniables. Les progrès du Québec se constatent en terme de niveau de vie : le produit intérieur brut réel par habitant du Québec a augmenté en moyenne de 0,1 % par an de 1990 à 1994, et de 3,0 % par an de 1995 à 2000.

Sur une longue période, on observe même que le Québec a mieux fait que l'Ontario à ce titre. Depuis 1961, l'écart de niveau de vie entre le Québec et l'Ontario a ainsi régulièrement diminué, le niveau de vie des Québécois passant en quarante ans de 73 % à 81 % du niveau de vie des Ontariens.

GRAPHIQUE 6
Ratio Québec-Ontario du produit intérieur brut réel par habitant,
1961 à 2000
(en pourcentage)



Sources : Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec, Conference Board du Canada, ministère des Finances de l'Ontario et ministère des Finances du Québec.

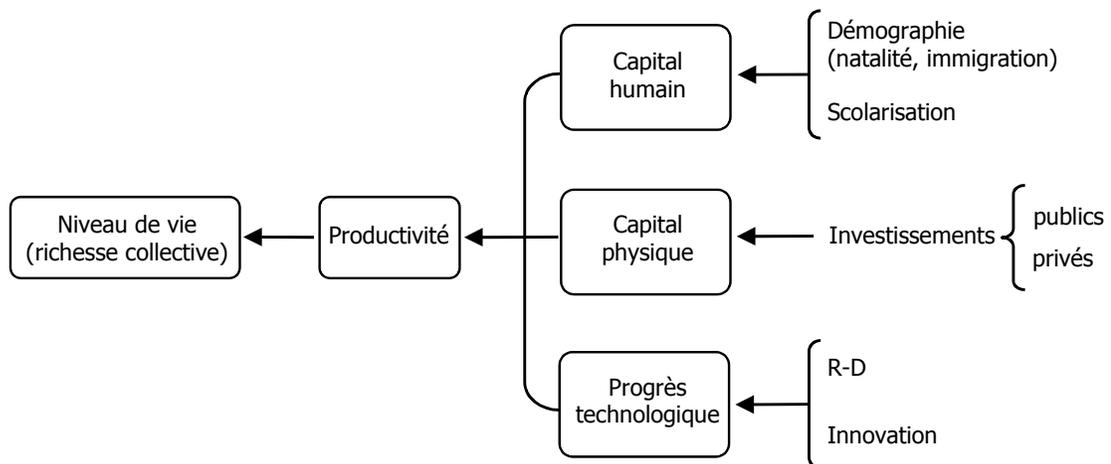
LES PRINCIPAUX DÉTERMINANTS DE LA PRODUCTIVITÉ

Le niveau de vie d'une collectivité est en fait fortement lié à la productivité de son économie, c'est-à-dire à la production de richesse réalisée par chacun de ses travailleurs.

Cette productivité est elle-même dépendante à la fois du capital humain, du capital physique et du progrès technologique.

- La politique économique du gouvernement vise d'abord à renforcer le capital physique – grâce aux investissements – et à assurer le progrès technologique – au moyen de la R-D et de l'innovation.
- Il est cependant évident que la qualité et la vitalité du capital humain constituent la base d'une productivité performante, et donc d'un niveau de vie croissant.

SCHÉMA 1
Les principaux déterminants de la productivité



Source : Inspiré d'un document préparé par le Centre d'étude de niveau de vie, *La productivité : secret de la réussite économique*, mars 1998.

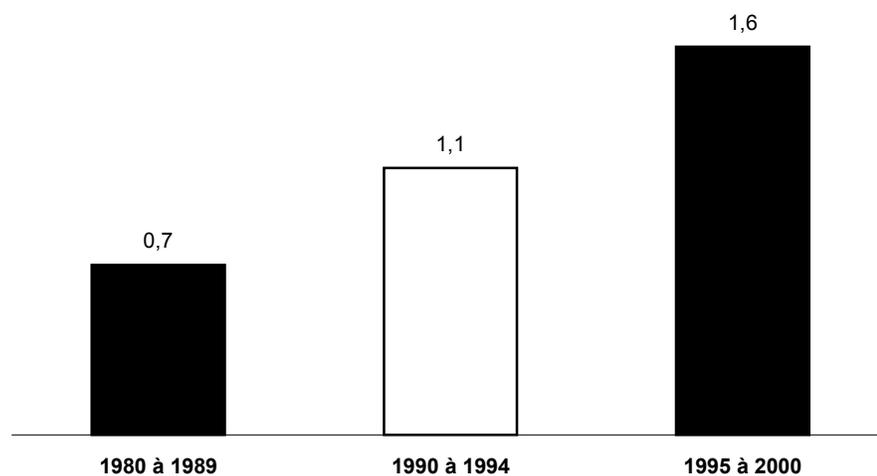
LE DÉFI DE LA PRODUCTIVITÉ

Grâce aux performances réalisées en termes de capital humain, de capital physique et de progrès technologique, la productivité a connu au Québec une bonne croissance au cours des vingt dernières années.

Mesurée en terme de PIB réel par travailleur, la productivité s'est accrue annuellement de 1,6 % de 1995 à 2000, comparativement à 0,7 % durant les années quatre-vingt et 1,1 % de 1990 à 1994.

GRAPHIQUE 7

Croissance de la productivité au Québec
Produit intérieur brut réel par travailleur
(variation annuelle moyenne en pourcentage)



Sources : Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec, Conference Board du Canada et ministère des Finances du Québec.

Malgré ces progrès, la productivité reste cependant insuffisante, lorsqu'on la compare à la performance d'un certain nombre de pays industrialisés. On constate ainsi qu'en 2000, la productivité du travail était plus élevée de 11 % en Ontario et de 27 % aux États-Unis.

TABLEAU 8
Comparaison des niveaux de productivité – Québec, Ontario et
certain pays industrialisés, 2000
 (Québec = 100)

	Productivité
Québec	100
Australie	103
France	110
Ontario	111
Irlande	118
Belgique	125
États-Unis	127

Sources : Institut de la statistique du Québec, OCDE, Statistique Canada, ministère des Finances de l'Ontario et ministère des Finances du Québec.

Si l'on analyse plus précisément les écarts de productivité existant entre le Québec et l'Ontario, on constate que ces écarts affectent tous les grands secteurs d'activité économique.

TABLEAU 9
Comparaison Québec-Ontario de la productivité par secteur d'activité
– moyenne annuelle, 1996 et 1997
 (en dollars courants)

	Québec	Ontario	Écart
Primaire	41 632	43 392	- 1 760
Secondaire	59 833	66 326	- 6 493
Tertiaire	42 945	51 220	- 8 276
Ensemble des secteurs	48 129	55 694	- 7 565

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Cela signifie que malgré une productivité plus faible, les entreprises québécoises ont pu bénéficier d'autres avantages comparatifs leur permettant d'être compétitives, notamment, en raison de coûts de production plus faibles.

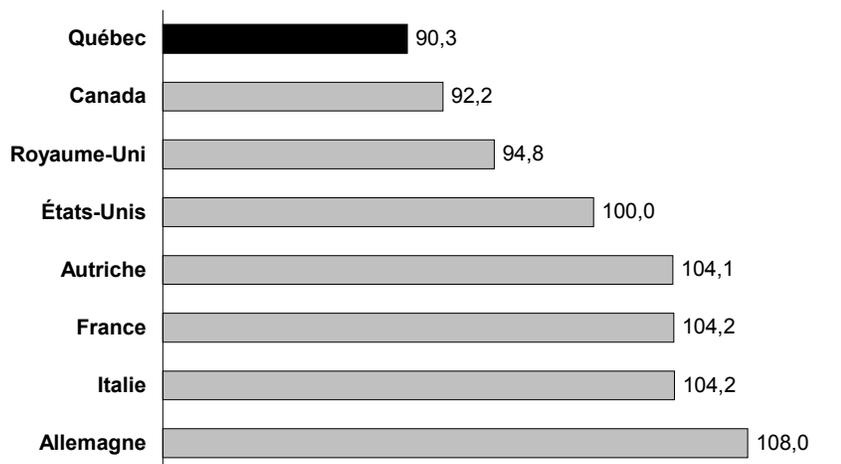
Cela signifie également que le Québec dispose d'une marge de manœuvre pour accroître cette productivité. Celle-ci constitue un véritable potentiel stratégique qu'il n'utilise pas pleinement à l'heure actuelle.

L'étude de KPMG sur les coûts d'implantation et d'exploitation des entreprises

L'étude effectuée en 1999 par la firme KPMG a permis de quantifier de façon convaincante la nature et l'ampleur de l'avantage comparatif dont les entreprises peuvent bénéficier, lorsqu'elles décident d'investir au Québec : selon cette étude, les entreprises installées au Québec profitent de coûts d'implantation et d'exploitation qui sont les plus faibles, parmi les principaux pays industrialisés.

GRAPHIQUE 8

Coûts d'implantation et d'exploitation d'une entreprise – moyenne de neuf industries¹ – Québec et sept pays, 1999
(États-Unis = 100)



(1) Ces industries sont identifiées dans la publication suivante : *Les choix concurrentiels – Une comparaison des coûts des entreprises en Amérique du Nord et en Europe* – Édition du Québec, KPMG, 1999.

Source : KPMG.

Des actions dans trois directions

Pour augmenter sa productivité, le Québec doit agir au plan économique dans trois directions :

- améliorer son capital humain, à la fois quantitativement et qualitativement;
- accroître l'importance des investissements, condition à l'augmentation de son capital physique;
- en même temps, tirer pleinement parti du progrès technologique, ce qui implique dans ce cas un effort d'investissement dans la R-D et l'innovation.

Ces trois directions constituent en fait les défis que l'économie québécoise devra relever au cours des prochaines années. L'action du gouvernement, depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, a consisté à progresser dans ces trois domaines.

La politique économique – telle qu'on l'analyse dans le présent document – a essentiellement visé à accroître les investissements et à intensifier la R-D et l'innovation, les initiatives concernant le capital humain étant plutôt couvertes par d'autres politiques gouvernementales.

Le plan d'action défini dans le cadre du **Discours sur le budget 2002-2003** poursuit les mêmes objectifs, et met en place des outils supplémentaires qui permettront d'accélérer les investissements et d'intensifier l'innovation – c'est-à-dire d'accroître le capital physique et de diffuser le progrès technologique.

Avant d'aborder les résultats obtenus à l'égard du capital physique et du progrès technologique – et de dégager la logique des interventions gouvernementales qui ont permis d'y contribuer – on doit évoquer certains défis liés au renforcement du capital humain.

LE CAPITAL HUMAIN

Le capital humain est un déterminant de la productivité. Il dépend de facteurs qui sont le plus souvent du domaine d'autres politiques gouvernementales que de la politique économique – que l'on fasse référence à la natalité, à l'immigration, ou aux politiques d'éducation.

Cependant, on doit aborder ici trois éléments spécifiques, qui sont directement liés à la croissance et au développement d'une population apte à relever les défis d'une économie moderne, soit :

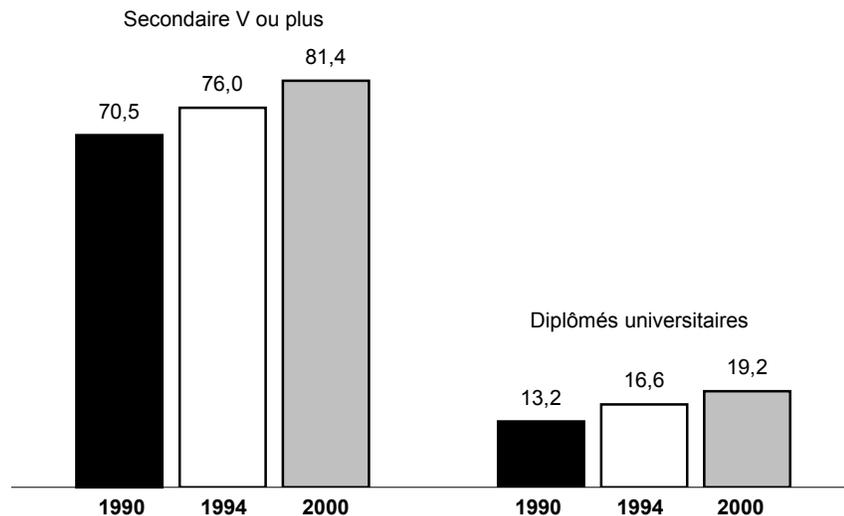
- ▣→ la scolarisation de la main-d'œuvre;
- ▣→ la formation de la main-d'œuvre;
- ▣→ le niveau de la fiscalité appliquée aux particuliers.

La scolarisation de la main-d'œuvre

Le premier élément est la scolarisation de la main-d'œuvre, par laquelle on peut mesurer les résultats des efforts d'éducation consentis par la collectivité.

On constate qu'au Québec, d'importants progrès ont été enregistrés à ce titre. La population québécoise est l'une des plus scolarisées au monde. En 2000, plus de 81 % des travailleurs possédaient un diplôme d'études secondaires et près de 20 %, un diplôme universitaire.

GRAPHIQUE 9
Taux de scolarisation des travailleurs – Québec, 1990, 1994 et 2000
 (en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

En fait, chez les jeunes de 20 à 29 ans, c'est le Québec qui bénéficie du taux de fréquentation scolaire le plus élevé des 24 pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles.

La forte scolarisation du Québec se reflète dans le positionnement remarquable de la ville de Montréal, à l'échelle nord-américaine. En 1996, Montréal était la première ville d'Amérique du Nord pour le nombre d'étudiants par habitant, devant Boston et Toronto. En termes absolus, avec près de 150 000 étudiants, Montréal n'était devancée que par New York, Boston, Washington et Chicago – des villes dont la population est beaucoup plus importante.

La formation de la main-d'œuvre

Le deuxième élément, qui prolonge directement le premier, est la formation de la main-d'œuvre.

La création d'Emploi-Québec, en 1998, a permis de rationaliser l'ensemble des services à l'emploi sur tout le territoire québécois. Emploi-Québec est une partie intégrante du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, qui offre notamment un soutien important à la formation de la main-d'œuvre.

Le niveau de la fiscalité appliquée aux particuliers

Le troisième élément concerne le niveau de la fiscalité appliquée aux particuliers.

Le capital humain d'une collectivité dépend directement de la présence et de la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, qui doit à la fois être retenue sur place et incitée au travail. C'est ici que la fiscalité des particuliers entre en jeu : elle a une influence sur le maintien de la main-d'œuvre sur un territoire donné, et constitue un facteur non négligeable de la quantité de travail que cette main-d'œuvre est prête à assumer.

À cet égard, le Québec souffre d'une fiscalité encore trop lourde, et cela même si des progrès importants ont été effectués depuis deux ans afin d'amoindrir l'écart de fardeau fiscal qui sépare le Québec des juridictions voisines.

Comparativement à l'Ontario, par exemple, l'écart de fardeau fiscal s'établit actuellement à 4,2 milliards de dollars. Cela signifie que les Québécoises et les Québécois bénéficieraient d'une réduction de 4,2 milliards de dollars, si l'on appliquait au Québec la structure d'imposition actuellement définie par le gouvernement ontarien.

TABLEAU 10
Écart de fardeau fiscal entre le Québec et les autres provinces en
appliquant la structure d'imposition de ces autres provinces au
Québec
Impôt des particuliers
(en millions de dollars)

	1999	2002 ⁽¹⁾	Variation de l'écart (en pourcentage)
Écart Québec - autres provinces²			
Ontario	5 779 ⁽³⁾	4 164	- 28
Alberta	4 828	4 852	0
Colombie-Britannique	4 046	4 628	14
Nouvelle-Écosse	3 300	1 466	- 56
Île-du-Prince-Édouard	2 676	998	- 63
Nouveau-Brunswick	2 599	1 068	- 59
Manitoba	1 911	587	- 69
Saskatchewan ⁴	1 584	1 113	- 30
Terre-Neuve ⁵	1 321	1 761	33
Écart moyen	3 116	2 293	- 26
<i>En pourcentage de l'impôt du Québec</i>	<i>20</i>	<i>15</i>	<i>—</i>

(1) L'estimation tient compte des mesures fiscales fédérales et des mesures des autres provinces annoncées en date du 24 octobre 2001.

(2) L'abattement du Québec de 16,5 % est retranché de l'écart de fardeau fiscal.

(3) Excluant le dividende fiscal versé à l'égard de l'année d'imposition 1999.

(4) Incluant la baisse d'impôt de la Saskatchewan qui ne s'appliquera qu'en 2003.

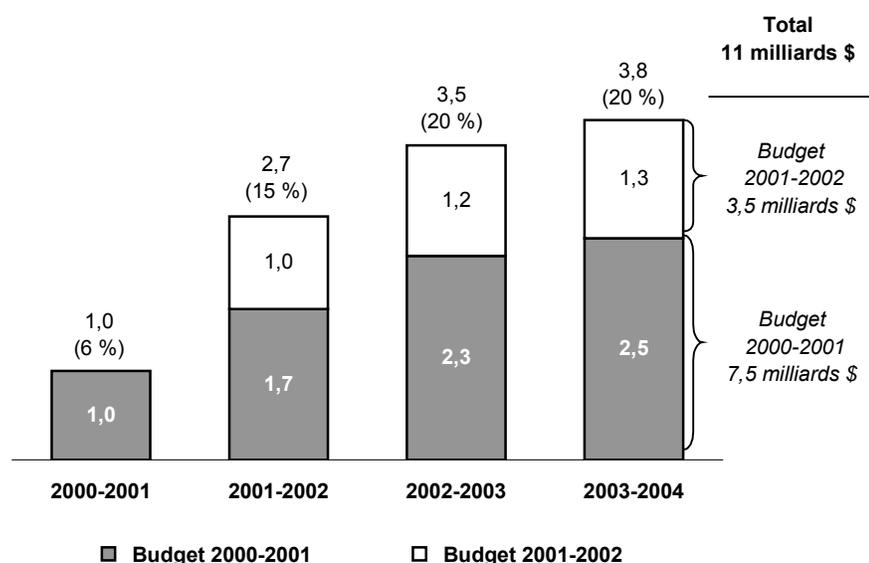
(5) Incluant la réduction d'impôt prévue pour 2002, récemment différée.

Source : Ministère des Finances du Québec.

L'écart entre le Québec et l'Ontario a diminué de 28 % depuis deux ans, et s'est réduit de 26 % avec la moyenne des autres provinces canadiennes. Le Québec a en effet procédé à d'importantes réductions du fardeau fiscal des particuliers en 2000 et 2001, plusieurs réformes étant de plus mises en œuvre afin d'améliorer l'incitation au travail.

Ces réductions restent cependant insuffisantes, si l'on veut s'assurer d'une fiscalité des particuliers compétitive avec les autres juridictions – et garantir ainsi des conditions favorables aux travailleuses et aux travailleurs qui constituent le capital humain du Québec.

GRAPHIQUE 10
Cumul des réductions de l'impôt des particuliers,
2000-2001 à 2003-2004
 (en milliards de dollars)



Source : Ministère des Finances du Québec.

Le renforcement du capital humain : l'une des priorités des politiques gouvernementales

Le renforcement du capital humain est bien évidemment l'une des priorités de l'ensemble des politiques gouvernementales. L'accent mis sur l'éducation et l'appui aux différents réseaux qui diffusent la connaissance se sont illustrés dans des réinvestissements massifs, au cours des derniers budgets, tandis qu'étaient mises en place d'ambitieuses réformes au plan de la formation.

Au plan strictement fiscal, les réductions d'impôt appliquées depuis deux ans illustrent également la volonté du gouvernement d'améliorer la compétitivité du Québec à cet égard. Le plan d'action annoncé dans le cadre du **Discours sur le budget 2002-2003** comporte ainsi le maintien et la révision à la hausse de l'indexation du régime d'imposition, confirmant ainsi les engagements pris par le gouvernement pour réduire les impôts.

Priorités de la politique économique : accroître les investissements et diffuser le progrès technologique

En plus d'agir sur le capital humain, le gouvernement intervient sur les deux autres déterminants de la productivité – l'investissement ainsi que la R-D et l'innovation – deux éléments qui ont comme moteur l'entreprise.

L'action gouvernementale mise en place depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, dans le but d'accroître les investissements et la diffusion du progrès technologique, constitue en fait des éléments essentiels de la politique économique, définie au sens strict, que le gouvernement a graduellement mise en œuvre.

Les deux sections suivantes présentent la stratégie mise en place pour soutenir les entreprises dans ces deux domaines.

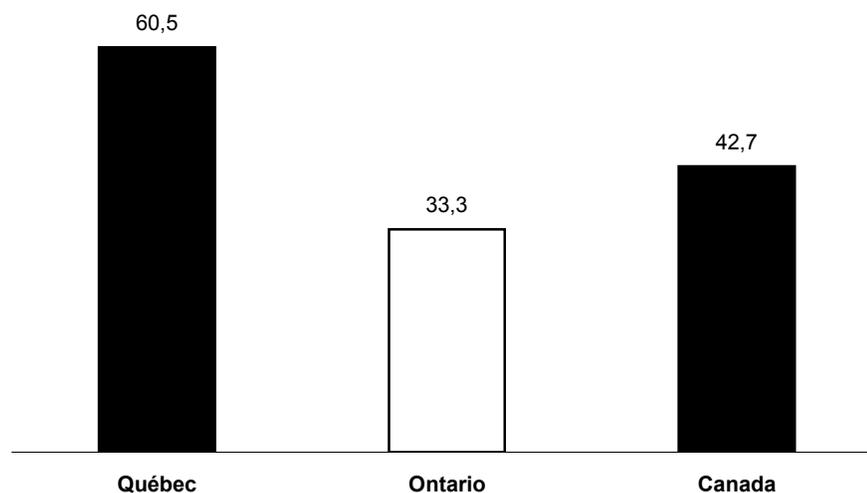
2. POUR RENFORCER LE CAPITAL PHYSIQUE : ACCROÎTRE LES INVESTISSEMENTS

LA CROISSANCE DES INVESTISSEMENTS

On l'a déjà souligné, la croissance des investissements repose d'abord sur les entreprises. C'est l'investissement privé qui constitue la source la plus solide et la plus durable de croissance et d'emplois, et c'est pour cette raison que la politique économique du gouvernement axe sur les entreprises la plupart des stratégies visant à accroître les investissements.

Depuis 1995, le Québec a connu une très forte hausse des investissements non résidentiels privés, dont l'évolution constitue une bonne mesure de l'effort d'investissement d'une économie. Les investissements non résidentiels privés ont en effet augmenté de 61 %, comparativement à des hausses de 33 % en Ontario et de 43 % pour l'ensemble du Canada.

GRAPHIQUE 11
Croissance des investissements non résidentiels privés – Québec,
Ontario et Canada, 1995-2000
(en pourcentage)

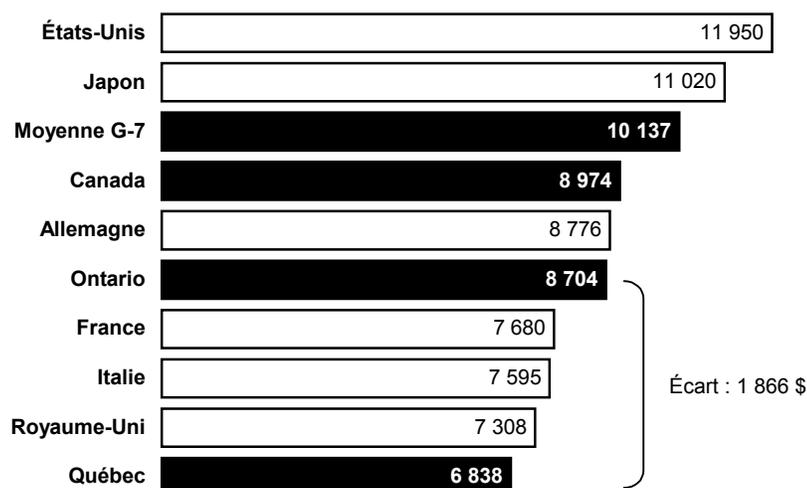


Source : Statistique Canada.

Ces résultats ne doivent cependant pas occulter une réalité préoccupante : malgré les progrès significatifs réalisés depuis 1995, le Québec est encore en retard pour ce qui est des investissements effectués par les entreprises, comparativement aux principales économies occidentales. C'est ainsi qu'en 1999, l'investissement par habitant au Québec s'établissait à 6 838 \$, comparativement à 8 704 \$ en Ontario, ce qui représente un écart de 1 866 \$ par habitant ou de quelque 9,5 milliards de dollars au total.

Le retard est encore plus important par rapport aux principales économies industrialisées : toujours en 1999, l'investissement par habitant était presque deux fois plus élevé aux États-Unis et au Japon qu'au Québec, et dépassait 10 000 \$ pour l'ensemble des pays membres du G-7.

GRAPHIQUE 12
Investissements par habitant – Québec, Ontario
et pays membres du G-7, 1999
 (en dollars canadiens par personne âgée de 15 à 64 ans)



Sources : Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec, OCDE et ministère des Finances du Québec.

LE MAINTIEN DE LA COMPÉTITIVITÉ DU RÉGIME FISCAL DES ENTREPRISES

Afin de renforcer le capital physique de l'économie grâce à l'accroissement des investissements, le gouvernement s'est en premier lieu efforcé de maintenir la compétitivité du régime fiscal appliqué aux entreprises.

Depuis plusieurs années, le Québec présente en effet un régime fiscal applicable aux entreprises globalement compétitif, et plus favorable que dans le reste du Canada. C'est ainsi qu'en 2001, les entreprises québécoises supportaient un fardeau fiscal inférieur de 1,4 milliard de dollars à celui qu'elles auraient eu à acquitter, si on leur avait appliqué la fiscalité ontarienne.

TABLEAU 11
Écart de fardeau fiscal Québec-Ontario : impôts des sociétés, 2001

	Millions de dollars	En pourcentage
Impôt sur le revenu	-1 100,9	-38,8
Taxe sur le capital	999,4	118,3
Taxe sur la masse salariale ¹	1 865,4	173,2
Sous-total	1 763,9	37,0
Taxes à la consommation	-1 221,5	-35,2
Tarifification	-326,3	-30,4
Taxes locales et scolaires	-1 648,6	-37,9
Total	-1 432,5	-10,5

(1) Au Québec, la cotisation des employeurs au Fonds des services de santé.
Source : Ministère des Finances du Québec.

Cet écart favorable s'explique essentiellement par trois raisons :

- Le régime fiscal québécois prévoit l'un des plus faibles taux d'imposition des revenus des sociétés en Amérique du Nord. En comparaison avec l'Ontario, l'écart de fardeau fiscal à ce poste se chiffre à 1,1 milliard de dollars en faveur des entreprises québécoises.
- La compétitivité du régime fiscal québécois s'explique également par le remboursement de la taxe de vente sur les intrants, qui représente un avantage de 1,2 milliard de dollars pour les entreprises québécoises par rapport à leurs concurrentes ontariennes.
- Les taxes locales et scolaires moins élevées font bénéficier les entreprises québécoises d'un autre avantage de 1,6 milliard de dollars, par rapport aux entreprises ontariennes.

Comme on l'a souligné dans la première section du document, le régime fiscal québécois appliqué aux entreprises comporte cependant un point faible, soit la présence de charges fixes importantes.

Lors de la récente réforme de la fiscalité des entreprises en 1999, le gouvernement avait agi afin de commencer à corriger cette situation, en diminuant considérablement la taxe sur la masse salariale des PME.

TABLEAU 12
Illustration des baisses du taux de cotisation au Fonds des services de santé (FSS) du Québec, 1999 à 2001

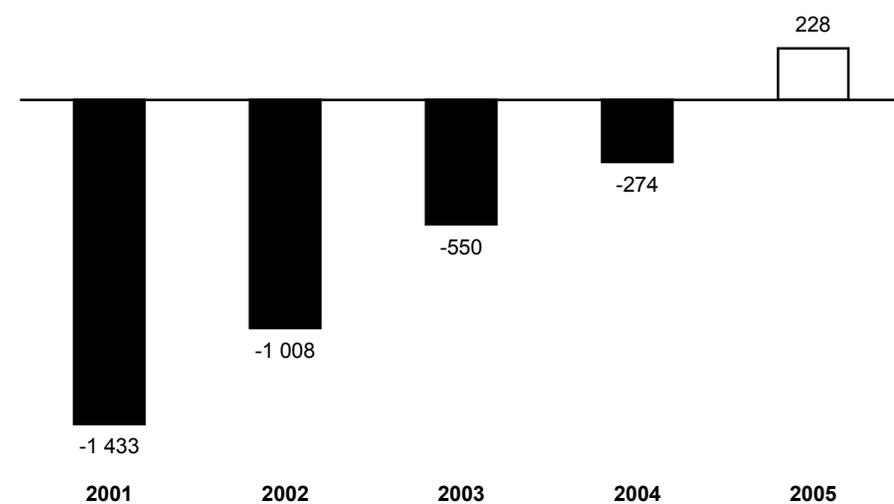
Masse salariale	Taux avant réduction	1999	2000	2001	Réduction totale
Moins de 1M\$	4,26 %	4,00 %	3,22 %	2,70 %	-36,6 %
2 M\$	4,26 %	4,07 %	3,48 %	3,09 %	-27,5 %
3 M\$	4,26 %	4,13 %	3,74 %	3,48 %	-18,3 %
4 M\$	4,26 %	4,19 %	4,00 %	3,87 %	-9,2 %
5 M\$ et plus	4,26 %	4,26 %	4,26 %	4,26 %	-

Note : Le taux de cotisation au FSS augmente de façon linéaire pour les entreprises dont la masse salariale s'établit entre un et cinq millions de dollars. Les baisses de taux sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier de chaque année.

Dans le **Discours sur le budget 2002-2003**, le gouvernement franchit une étape majeure dans la réduction des charges fixes des entreprises, en ciblant cette fois la taxe sur le capital.

Une telle initiative s'imposait : les récentes annonces de certaines provinces canadiennes laissaient en effet prévoir une dégradation de l'avantage compétitif du Québec. À titre d'exemple, si rien n'avait été fait, les entreprises québécoises auraient perdu d'ici 2005 l'avantage dont elles bénéficient actuellement par rapport à leurs concurrentes ontariennes, soit une perte de près de 1,7 milliard de dollars.

GRAPHIQUE 13
Écart de fardeau fiscal Québec-Ontario : impôts des sociétés,
2001-2005
Portrait avant la réduction à l'égard de la taxe sur le capital
 (en millions de dollars)

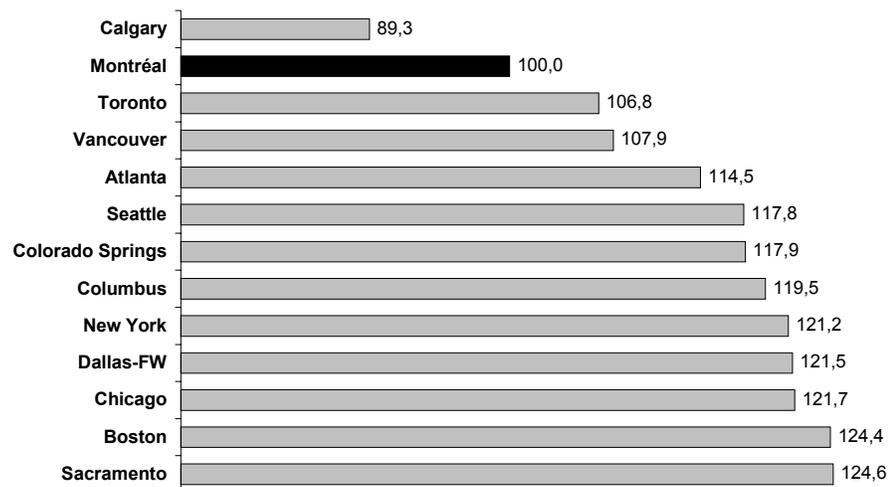


Source : Ministère des Finances du Québec.

Le plan de réduction de la taxe sur le capital annoncé dans le cadre du **Discours sur le budget 2002-2003**, et dont on a déjà présenté les principaux éléments, permettra au Québec de maintenir sa compétitivité fiscale.

GRAPHIQUE 14

Indice de compétitivité fiscale – modèle de simulation KPMG¹, 2007
(indice : Montréal = 100)



(1) Tenant compte de l'ensemble des annonces faites à ce jour dans les juridictions canadiennes. Basé sur les coûts d'implantation et d'exploitation d'une entreprise à Montréal, moyenne de 18 industries. Ces industries sont identifiées dans la publication suivante : *Une comparaison des coûts des entreprises dans les grandes villes nord-américaines*, KPMG, 1999.

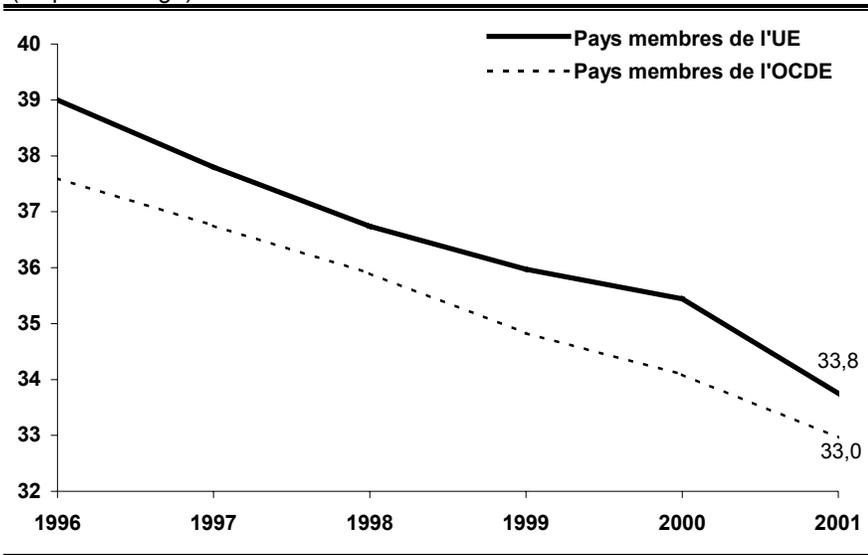
Sources : KPMG et ministère des Finances du Québec.

En mettant en place un plan de réduction de la taxe sur le capital, accompagné d'une exemption favorisant les PME, le gouvernement envoie un signal très clair qui devrait influencer positivement les décisions d'investissement des entreprises.

Réduction de l'impôt des sociétés : une tendance mondiale

En même temps qu'il répond à une conjoncture délicate, le gouvernement s'inscrit dans une tendance générale, observée dans les principaux pays industrialisés : répondant à la mobilité croissante du capital, un grand nombre de ces pays ont déjà commencé à procéder à une réduction significative de l'imposition des entreprises.

GRAPHIQUE 15
Évolution du taux d'imposition moyen des entreprises – pays de l'OCDE et de l'Union européenne (UE), 1996 à 2001
(en pourcentage)



Source : KPMG.

LE SOUTIEN DE L'ÉTAT AU FINANCEMENT ET À LA CAPITALISATION DES ENTREPRISES

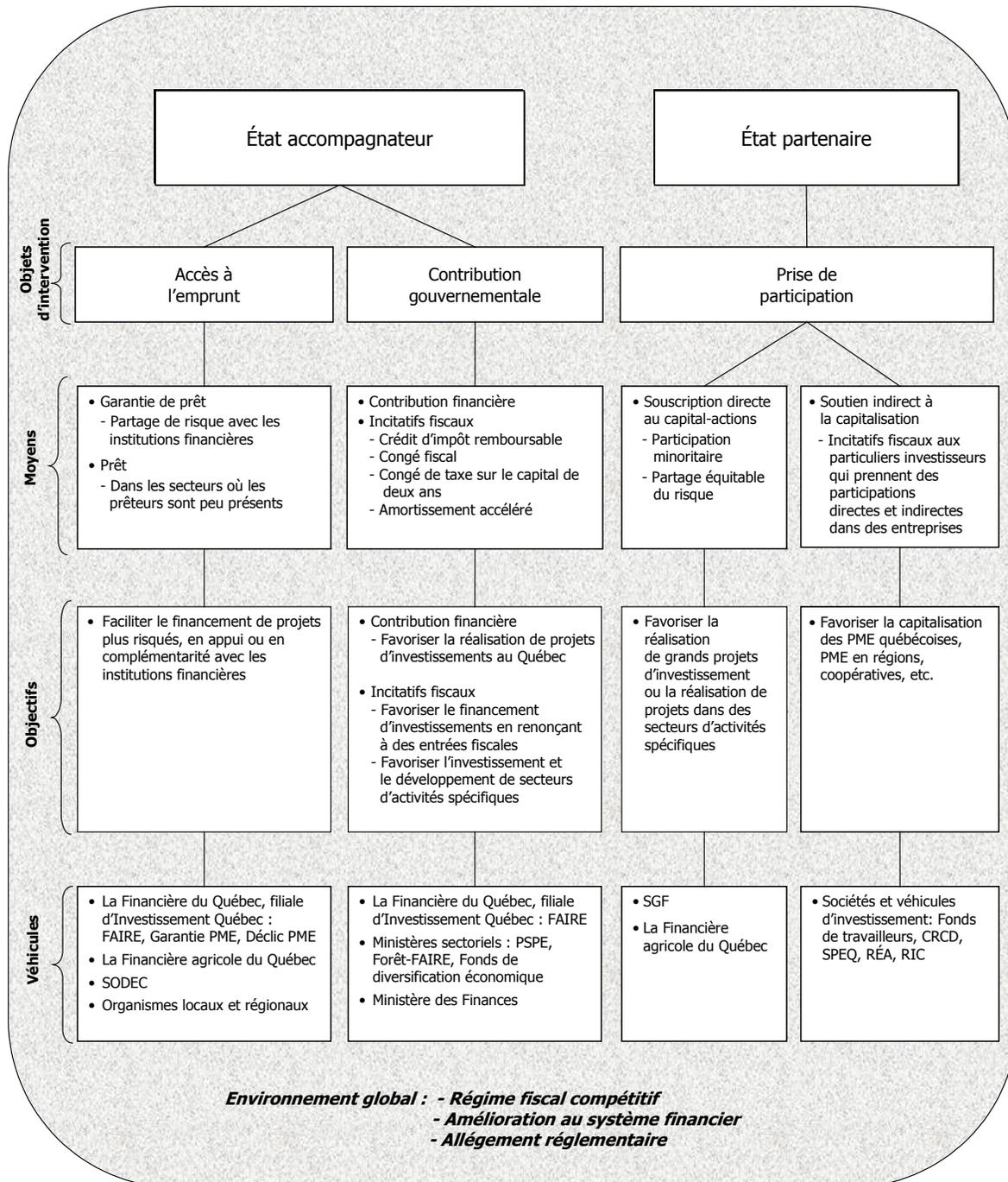
Indépendamment du maintien de la compétitivité de son régime fiscal, le gouvernement a engagé une double action pour faciliter le financement des investissements privés :

- ▣→ L'État québécois accompagne les entreprises dans ce financement.
- ▣→ Dans certains cas, il va même jusqu'à jouer un rôle de partenaire, en facilitant leur capitalisation.

Le schéma ci-après résume les mécanismes mis en place pour chacune de ces deux approches.

SCHÉMA 2

Les leviers financiers de l'État québécois pour accroître les investissements des entreprises



L'État accompagnateur

Afin d'inciter les entreprises à accroître leurs investissements, et donc à créer des emplois, l'État intervient d'abord comme accompagnateur, c'est-à-dire qu'il aide les entreprises à financer les investissements que ces dernières souhaitent effectuer.

L'État le fait de deux façons :

- ▣ L'État prête ou facilite l'accès à l'emprunt des entreprises.
- ▣ L'État contribue directement à leurs investissements.

Le prêt ou la garantie de prêt

Des mécanismes ont été mis en place, dans le cadre de la politique économique gouvernementale, pour permettre aux entreprises d'emprunter les fonds nécessaires à leur investissement.

- ▣ La garantie de prêt est principalement fournie par La Financière du Québec, filiale d'Investissement Québec. Cette société d'État garantit des prêts effectués pour les grandes comme pour les petites entreprises. Dans le premier cas, le véhicule utilisé est le programme FAIRE. Pour ce qui est des PME, des garanties pour soutenir le démarrage d'entreprises sont offertes par le biais du programme Déclic PME et celles pour appuyer la croissance et le développement des entreprises sont offertes par le programme Garantie PME.

Des organismes locaux, tels les Centres locaux de développement (CLD), garantissent également les prêts contractés par les PME.

Dans le secteur agricole, ces aides sont fournies par La Financière agricole du Québec. Par ailleurs, dans le secteur culturel, la SODEC appuie le financement des entreprises culturelles.

La garantie de prêt

En cas de perte, une partie du manque à gagner est assumée par l'organisme qui a fourni la garantie, selon les termes mêmes de cette garantie. Cette garantie fait en sorte que les institutions financières sont incitées à prendre plus de risques avec une entreprise donnée.

- ▣ Les prêts proprement dits sont consentis par ces mêmes organismes gouvernementaux, lorsque les entreprises ne peuvent trouver auprès des institutions financières l'appui nécessaire à leur investissement.

On ne reviendra pas sur l'élargissement et l'amélioration de l'appui financier apporté aux entreprises dans le cadre du **Discours sur le budget 2002-2003**, ni sur la création de La Financière du Québec. Cet élargissement et cette amélioration, de même que la création du nouvel organisme, ont pour but d'utiliser les leviers d'action déjà en place afin d'accélérer le déclenchement des investissements privés, et de répondre ainsi à une conjoncture délicate.

Ces leviers d'action représentent un outil très important pour le financement des entreprises. En 2000-2001, les financements accordés sous forme de prêts et de garanties de prêts aux entreprises québécoises ont atteint 491 millions de dollars et ont contribué au financement de 546 projets.

TABLEAU 13
Programmes de financement et projets d'investissement financés,
2000-2001

Prêts et garanties de prêts	Montant des financements accordés (en millions de \$)	Nombre de projets financés
FAIRE	322,0	34
Garantie PME ¹	158,4	374
Déclic PME	10,5	138
Total	490,9	546

(1) Incluant les garanties aux coopératives et aux entreprises de l'économie sociale.
Source : Ministère des Finances du Québec.

La contribution directe

La deuxième façon, pour l'État accompagnateur, d'aider les entreprises à financer leurs investissements consiste à les faire bénéficier d'une contribution directe. Dans le cadre de sa politique économique, le gouvernement a mis en place quatre formes de contributions directes.

- ▣ Les contributions financières sont pour l'essentiel attribuées dans le cadre du programme FAIRE, et administrées par La Financière du Québec. Ces contributions financières constituent un outil essentiel pour permettre au Québec d'entrer en compétition avec les juridictions concurrentes qui souhaitent également attirer des investissements.

Ces contributions financières peuvent en fait prendre toutes sortes de formes, allant des contributions non remboursables aux contributions à remboursement conditionnel, en fonction des résultats financiers obtenus.

Le programme FAIRE est réservé en principe aux projets majeurs d'investissement. Pour des contributions à des projets plus petits, le gouvernement a créé d'autres programmes – tels le Programme de soutien aux projets économiques (PSPE), Forêt-FAIRE ou les Fonds de diversification économique.

- Le crédit d'impôt remboursable s'apparente à une contribution financière directe. Cette forme de soutien est surtout utilisée pour la recherche et l'innovation, comme on le verra plus loin. Pour les investissements dans le capital physique, le mécanisme du crédit d'impôt remboursable est utilisé en faveur des entreprises installées notamment dans la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel.
- Les congés fiscaux représentent la troisième forme de contribution directe utilisée par le gouvernement dans sa politique économique.
 - Le congé fiscal pour projets majeurs d'investissement, mis en place lors du *Discours sur le budget 2000-2001*, s'applique, pour une durée de dix ans, à l'impôt sur le revenu, à la taxe sur le capital et à la cotisation des entreprises au Fonds des services de santé. Il est offert aux entreprises qui atteignent un certain seuil d'investissement ou de création d'emplois.

Cet outil permet d'approcher des sociétés multinationales pour lesquelles la fiscalité est un élément particulièrement important dans la décision d'investir. Le Québec s'est ainsi doté d'un outil flexible afin de pouvoir présenter des offres concurrentielles pour l'obtention de tels projets d'investissement.

- Un autre type de congé fiscal s'adresse particulièrement au démarrage de nouvelles entreprises. Les nouvelles PME peuvent ainsi bénéficier d'un congé fiscal de cinq ans suivant leur création, ce qui constitue un appui important à leur viabilité à long terme.
- Enfin, en mars 2001, un congé fiscal a été mis en place en faveur des PME du secteur manufacturier installées dans les régions ressources éloignées.

- La quatrième forme de contribution directe est également de nature fiscale : il s'agit de l'amortissement accéléré de 125 %, appliqué jusqu'au 31 mars 2005, à l'égard notamment du matériel de fabrication ou de transformation et du matériel informatique.

Cette mesure est complémentaire à un congé de taxe sur le capital de deux ans, applicable à la suite de l'acquisition du même type de biens et de bâtiments utilisés dans des activités de fabrication ou de transformation. Il s'agit là d'incitatifs importants à l'acquisition d'équipements de pointe nécessaires pour améliorer l'efficacité de la production et en réduire le coût.

TABLEAU 14
Principales contributions gouvernementales accordées aux projets
d'investissement, 2000-2001

	Contributions totales (en millions de \$)	Nombre de projets ou d'entreprises bénéficiaires
Contributions financières		
FAIRE	206,1	56
PSPE	0,9	7
Forêt-FAIRE	2,0	3
Sous-total : contributions financières	209,0	66
Mesures fiscales¹		
Mesures générales		
– Amortissement accéléré	144,0	41 000
– Congé de taxe sur le capital à l'égard de nouveaux investissements dans certains secteurs	74,9	35 000
Régions		
– Construction ou transformation de navires	15,0	8
– Activités de transformation	–	–
– Vallée de l'aluminium	1,0	20
– Gaspésie et certaines régions maritimes	–	–
– Crédit d'impôt relatif aux ressources	–	–
Sectoriel		
– Zone de commerce international de Montréal à Mirabel	–	–
– Secteur financier	27,4	182
– Autres	21,9	184
Congés fiscaux		
– Congé fiscal de 5 ans pour les nouvelles sociétés	47,7	7 000
– Congé fiscal de 10 ans pour les PME manufacturières en régions ressources	–	–
– Projets majeurs d'investissement	–	–
Autres	26,3	n/d
Sous-total : mesures fiscales	358,2	83 394
Total	567,2	83 460

(1) Pour les mesures fiscales, il s'agit des mesures en vigueur en 2001 et l'année civile 2000 constitue la référence pour les impacts financiers.

L'État partenaire

L'État peut aller plus loin dans son soutien à l'investissement privé, et participer en tant que partenaire à la transaction effectuée par l'entreprise. La politique économique a prévu deux outils à cette fin :

- ▣ La souscription directe au capital-actions.
- ▣ Le soutien indirect à la capitalisation.

La souscription directe au capital-actions

Le gouvernement dispose de différentes sociétés d'État qui participent directement au capital-actions d'une entreprise. Elles interviennent lorsqu'une contribution au capital-actions s'avère nécessaire pour équilibrer la structure financière d'un projet. Parmi celles-ci, la Société générale de financement du Québec (SGF) est l'organisme privilégié pour susciter la réalisation de projets d'investissement d'envergure au Québec. Ses interventions suivent les principes suivants :

- ▣ La participation est minoritaire, les décisions prises demeurent donc des décisions d'affaires.
- ▣ L'intervention est temporaire, le temps de permettre au projet d'atteindre sa maturité.
- ▣ La participation s'effectue sur une base d'affaires, à des conditions et à un risque équivalents à ceux du partenaire privé.

Le soutien indirect à la capitalisation

Entrent dans cette catégorie les différentes incitations fiscales mises en place par le gouvernement pour encourager les particuliers à financer les investissements des entreprises.

Ces incitations – crédits d'impôt ou déductions fiscales – ont permis la création et le développement rapide du régime d'épargne-actions (RÉA), du régime d'investissement coopératif (RIC), des sociétés de placements dans les entreprises québécoises (SPEQ), du régime d'actions accréditives, des fonds de travailleurs (Fonds de solidarité FTQ, Fondation), et plus récemment de Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD).

Comme l'indique le tableau ci-après, l'implication de l'État québécois en tant que partenaire des entreprises pour la réalisation d'investissements s'effectue principalement sous la forme de souscription directe au capital-actions, l'outil majeur utilisé à cette fin étant la SGF.

TABLEAU 15
Principales prises de participation de l'État pour soutenir des projets d'investissement, 2000-2001

	Participations totales (en millions de \$)	Nombre de projets ou d'entreprises capitalisées
Souscription directe au capital-actions		
SGF	420,0	35
Soutien indirect à la capitalisation¹		
Fonds de travailleurs	113,0	258
RÉA	17,1	20
RIC	6,3	40
SPEQ	8,0	40
Actions accréditives	3,0	24
CRCD	–	–
Sous-total soutien indirect à la capitalisation	147,4	382
Total	567,4	417

(1) Pour le soutien indirect à la capitalisation, il s'agit des mesures en vigueur en 2001 et l'année civile 2000 constitue la référence pour les impacts financiers.

L'amélioration du système financier

L'accroissement des investissements passe également par un secteur financier fort, assurant la présence au Québec de leviers de décisions stratégiques et capable d'offrir aux entreprises québécoises des produits financiers adaptés à leurs besoins.

La politique économique encourage le développement du secteur financier québécois. Des initiatives spécifiques ont été définies afin d'appuyer certains acteurs stratégiques – soit la Bourse de Montréal et la Bourse Nasdaq.

- Le gouvernement a soutenu le développement du secteur financier en créant les centres financiers internationaux (CFI) à Montréal, puis en favorisant la création de fonds communs d'investissement administrés et gérés au Québec. Montréal compte désormais 100 CFI. De plus, les incitatifs fiscaux ont contribué à la création de 130 fonds communs d'investissement.
- Le gouvernement du Québec a aidé la Bourse de Montréal à se spécialiser dans les transactions boursières de produits dérivés financiers, dont l'organisme détient l'exclusivité pour l'ensemble du Canada, et le développement de son savoir-faire en matière de commerce électronique interentreprises.
- Une étape majeure du développement du système financier a été franchie en novembre 2000 avec l'implantation à Montréal de la Bourse Nasdaq. Grâce à cette implantation, les sociétés québécoises pourront s'inscrire à cette bourse d'actions électronique à partir de 2002.

L'allégement réglementaire

Le niveau de la réglementation fait partie intégrante de l'environnement dans lequel évoluent les entreprises, et joue ainsi un rôle direct lors du déclenchement et de la réalisation des investissements.

En 1996, le Sommet sur l'économie et l'emploi avait été l'occasion de souligner le fardeau administratif que constituait la réglementation québécoise, et le frein qu'elle pouvait ainsi représenter dans la croissance des investissements privés. Le Groupe conseil sur l'allégement réglementaire avait alors été mis en place, afin de suggérer des améliorations à ce titre.

Plusieurs étapes ont effectivement été franchies dans la réduction du fardeau que peut représenter la réglementation québécoise :

- ➡ À la suite des travaux du Groupe conseil, le gouvernement a réduit la réglementation touchant les entreprises au niveau des formulaires et permis. Près de deux millions de formalités ont ainsi été simplifiées ou éliminées.
- ➡ Des initiatives de déréglementation ont par ailleurs été conduites, notamment dans le secteur agroalimentaire.

TABLEAU 16
Principales initiatives de déréglementation au Québec

Allégements réglementaires	
Fiscalité des entreprises	Plus de 700 000 permis et autorisations abolis Simplification de la TVQ et harmonisation à la TPS
Transports	Plus de 300 000 permis et certificats éliminés
Acheminement des rapports	Plus de 800 000 rapports acheminés par voie électronique
Déréglementation	
Secteur agroalimentaire	Fusion de neuf régimes d'assurance-stabilisation Abrogation de quatre lois
Transports	Abolition des permis d'école de conduite

Source : Secrétariat à l'allégement réglementaire.

- ➡ De plus, le **Discours sur le budget 2002-2003** instaure une mesure visant à permettre à plus de 100 000 employeurs d'effectuer des remises trimestrielles au lieu de mensuelles. Cette mesure éliminera la production de plus de 800 000 formulaires.

LES POLITIQUES CIBLÉES DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS

Au cours des dernières années, et toujours dans le cadre de sa politique économique, le gouvernement du Québec a défini des actions spécifiques visant les régions ressources et l'économie sociale. Dans les deux cas, il s'agissait de mettre en place un ensemble d'initiatives structurées entre elles, et de mobiliser à cette fin des moyens financiers majeurs – toujours pour stimuler les investissements.

Les mesures concernant les régions ressources

Des efforts importants avaient été consentis par le gouvernement, à partir du milieu des années quatre-vingt-dix, afin de mettre à la disposition des régions ressources des outils de développement appropriés. Le *Discours sur le budget 2001-2002* a été l'occasion de les renforcer significativement, et de les intégrer dans une stratégie d'ensemble.

Les régions concernées sont la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, le Bas-Saint-Laurent, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec, le Saguenay–Lac-Saint-Jean, l'Abitibi-Témiscamingue et la Mauricie. Elles forment un ensemble géographique et économique comportant des caractéristiques et des problématiques communes, et sont toutes caractérisées par des écarts de revenu et de taux de chômage, par rapport à l'ensemble du Québec.

Le même constat s'applique aux MRC d'Antoine-Labelle, de la Vallée-de-La-Gatineau et de Pontiac, ce qui a amené le gouvernement à leur conférer des avantages comparables à ceux des régions ressources.

Les actions engagées par le gouvernement s'articulent autour de trois grands axes d'intervention :

- L'augmentation de la valeur ajoutée et l'accélération de la diversification de l'économie.
- La croissance du secteur des ressources.
- Le financement des PME et la création d'entreprises.

Au total, les mesures budgétaires et fiscales mises en place par le gouvernement représentent des soutiens de près de 800 millions de dollars, mobilisés sur trois ans.

TABLEAU 17
Impact financier des mesures fiscales et budgétaires en faveur des régions ressources, 2001-2002 à 2003-2004
(en millions de dollars)

Mesures	2001-02	2002-03	2003-04	Total
Valeur ajoutée et diversification de l'économie				
Impôt zéro pour les PME manufacturières	41	52	54	147
Crédit d'impôt pour la deuxième et troisième transformation	7	21	37	65
Diversification de l'économie et créneaux d'excellence	41	64	38	142
Assurer la croissance des ressources naturelles				
Appui au développement des ressources forestières	61	33	33	126
Soutien à l'exploration minière	36	51	51	138
Faciliter le financement des PME et la création d'entreprises				
	51	64	55	170
Total	237	284	267	788

Note : Mesures annoncées lors du *Discours sur le budget 2001-2002*. Ne comprend pas les initiatives du présent *Discours sur le budget*.

Certaines des actions prises par le gouvernement ont par ailleurs été étendues à une vingtaine de MRC des régions centrales, qui souffraient d'écart de revenu et de chômage similaires à ceux des régions ressources. Ces actions totalisent 23 millions de dollars sur trois ans.

Le ministère des Régions

Afin d'encadrer et de coordonner l'ensemble de ses initiatives vis-à-vis les régions du Québec, le gouvernement a procédé à la création, en 1998, du ministère des Régions.

Ce ministère a pour mission :

- ▣ De consolider le partenariat avec les milieux locaux et régionaux dans la prise en charge de leur développement;
- ▣ D'assurer la concertation des ministères et organismes gouvernementaux, dans une perspective d'harmonisation et de cohérence de l'action gouvernementale;
- ▣ De concevoir et de mettre en œuvre des mesures de suivi et d'évaluation en matière de développement local et régional et de développer une expertise en recherche et prospective.

Le soutien à l'économie sociale

Lors de la tenue du Sommet socio-économique de 1996, le gouvernement s'était engagé à soutenir le développement de l'économie sociale au Québec. Aujourd'hui, l'économie sociale regroupe près de 5 000 entreprises, concerne environ 50 000 emplois et représente un chiffre d'affaires de plus de quatre milliards de dollars.

En plus des nouvelles mesures annoncées au présent Discours sur le budget, un ensemble de mesures de soutien aux entreprises d'économie sociale, représentant un montant total de plus de 175 millions de dollars, ont été mises en place depuis 1996 :

- Les secteurs visés sont l'environnement, les services d'aide domestique, les entreprises d'insertion ainsi que les Centres de la petite enfance.
- Les mesures définies par le gouvernement ont permis de soutenir 1 000 entreprises et de favoriser la création et le maintien de 15 000 emplois.
- Parmi les impacts favorables de l'appui apporté à l'économie sociale, on doit souligner l'insertion au marché du travail, la réduction du travail au noir et la réponse à certains besoins sociaux.

TABLEAU 18
Mesures de soutien aux entreprises d'économie sociale, 1996 à 2001
 (en millions de dollars)

Mesures	Montant total
Réseau d'investissement social du Québec	6,6
Fonds de développement des entreprises d'économie sociale (CLD) ¹	4,0
➤ CLD de Laval et Montréal ²	8,0
➤ CLD des autres régions ²	18,1
➤ Consolidation des entreprises ³	6,0
Garantie OBNL – Investissement Québec ²	48,0
Garantie COOP – Investissement Québec ²	62,2
Programme d'aide aux entreprises œuvrant dans la gestion des matières résiduelles	9,2
Filaction	1,5
Programme de soutien aux regroupements sectoriels en économie sociale	6,0
Fonds de consolidation des entreprises d'aide domestique	7,0
Total	176,6

(1) Crédit supplémentaire annoncé le 6 juin 2001 (enveloppe d'économie sociale des CLD).

(2) Financement accordé.

(3) Crédit supplémentaire accordé pour les CLD lors du *Discours sur le budget 2000-2001*.

Les outils financiers conçus spécifiquement pour les entreprises coopératives

- Garantie Coop (Investissement Québec)
 - Prêts ou garanties de prêts pour les projets d'investissement des coopératives.
 - 156 projets financés pour la période 1998-2001. 62,2 millions de dollars de financement accordé pour cette période.
 - Bonification apportée dans le cadre du **Discours sur le budget 2002-2003** : prêt de capitalisation et autres financements en quasi-équité.

- Régime d'investissement coopératif (RIC)
 - Déduction du coût d'acquisition d'une part d'une coopérative par un membre ou un travailleur de la coopérative.
 - Bonification apportée en 2001-2002 :
 - ⇒ Hausse du maximum de la déduction annuelle de 10 % à 30 % du revenu total du particulier.
 - Coût estimé du régime pour l'année civile 2001 : 8,3 millions de dollars.

- Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD)
 - Mis en place en 2001-2002.
 - Mobilisera, d'ici 2010, un minimum de 900 millions de dollars de capital de risque en faveur des entreprises et des coopératives prioritairement implantées en régions ressources.

Dans le cadre de sa politique économique, le gouvernement du Québec a donc consacré des efforts considérables au développement des investissements privés, condition indispensable à la modernisation du capital physique sur lequel est fondée l'activité de production.

Les mesures annoncées dans le cadre du **Discours sur le budget 2002-2003** poursuivent dans la même direction, en annonçant un maintien de la compétitivité du régime fiscal des entreprises et en permettant une bonification des programmes de soutien financier.

La politique économique gouvernementale vise également à accélérer la diffusion du progrès technologique, en agissant sur la R-D et l'innovation. Là aussi, des résultats encourageants ont été obtenus, et de nouvelles mesures sont mises en place avec le **Discours sur le budget 2002-2003**, touchant spécifiquement la nouvelle économie.

3. POUR PROFITER DU PROGRÈS TECHNOLOGIQUE : INTENSIFIER LES EFFORTS D'INNOVATION

En plus des investissements dans le capital physique, les efforts d'innovation au sens large – incluant donc la recherche et développement (R-D) – permettent à une collectivité de profiter du progrès technologique, et d'accroître ainsi sa productivité et son niveau de vie.

La politique économique du Québec fait une large place à la R-D et à l'innovation, et les résultats obtenus à ce titre sont significatifs.

LES DÉPENSES DE R-D

Au cours des dix dernières années, les entreprises québécoises ont consenti des efforts importants en matière de recherche et développement. Grâce à ces investissements, le Québec a effectué un rattrapage majeur par rapport aux principaux pays industrialisés.

On observe ainsi qu'entre 1989 et 1998, la croissance annuelle moyenne des dépenses de R-D dans les entreprises a été plus élevée au Québec qu'en Ontario et dans l'ensemble du Canada. Cette croissance s'est établie à 8,4 % au Québec, comparativement à 7,4 % en Ontario et dans l'ensemble du Canada.

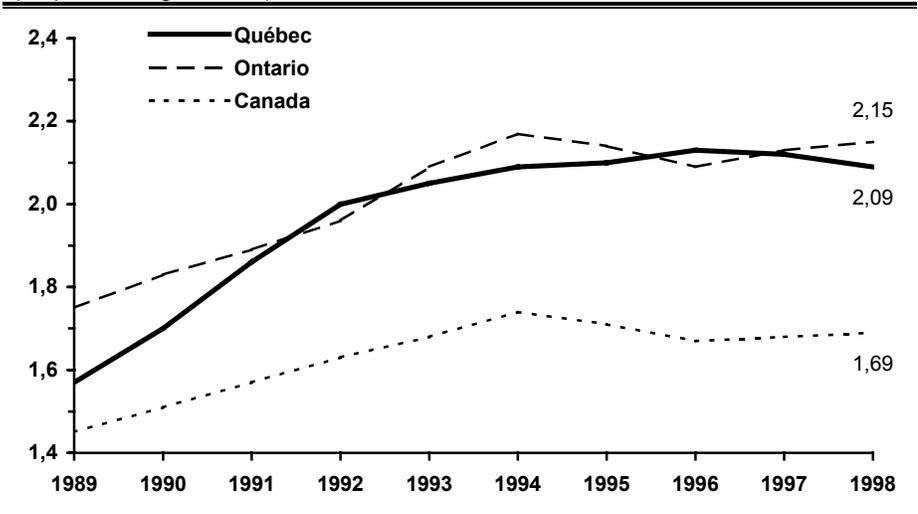
TABLEAU 19
Évolution des dépenses de R-D dans les entreprises commerciales –
Québec, Ontario et Canada, 1989 à 1998
(en millions de dollars)

Juridictions	1989	1991	1993	1995	1997	1998	Croissance annuelle moyenne (en pourcentage)
Québec	1 245	1 520	1 802	2 277	2 500	2 584	8,4
Ontario	2 729	2 952	3 507	4 341	4 823	5 181	7,4
Canada	4 779	5 355	6 424	8 013	8 709	9 111	7,4

Source : Institut de la statistique du Québec.

En fait, en pourcentage du PIB, le Québec investit plus que l'ensemble du Canada en recherche et développement. Il a même rejoint l'Ontario depuis le début des années quatre-vingt-dix.

GRAPHIQUE 16
Dépenses intérieures de R-D – Québec, Ontario et Canada,
1989 à 1998
(en pourcentage du PIB)

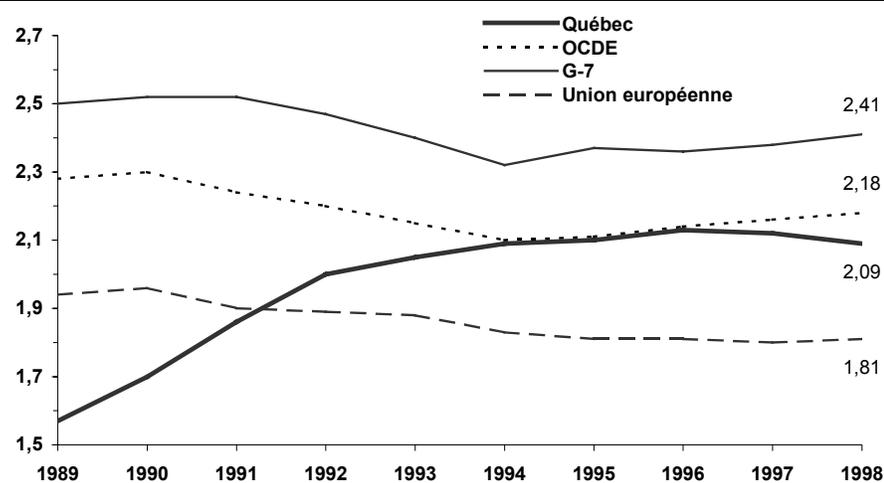


Source : Institut de la statistique du Québec.

Le même phénomène peut être observé comparativement aux pays de l'Union européenne. Depuis 1991, les dépenses de R-D exprimées en fonction du PIB sont plus élevées au Québec que dans l'ensemble des pays de l'Union européenne.

Un écart subsiste avec les pays de l'OCDE et les économies membres du G-7, mais un rattrapage important a été réalisé.

GRAPHIQUE 17
Dépenses intérieures de R-D – Québec et autres juridictions,
1989 à 1998
 (en pourcentage du PIB)



Source : Institut de la statistique du Québec.

On doit signaler que la performance du Québec en matière de R-D aurait pu être encore supérieure, n'eût été du sous-investissement du gouvernement fédéral à cet égard : le gouvernement fédéral investit beaucoup moins en R-D au Québec qu'en Ontario. En dollars par habitant, et depuis dix ans, la R-D exécutée par le gouvernement fédéral est pratiquement trois fois plus importante en Ontario qu'au Québec.

TABLEAU 20
Évolution des dépenses de R-D exécutées par
le gouvernement fédéral au Québec et en Ontario, 1989 à 1998
 (dollars par habitant)

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Québec	23	25	26	27	29	30	29	28	26	30
Ontario	66	70	71	74	76	73	79	83	78	80
Écart	-43	-45	-45	-47	-47	-43	-50	-55	-52	-50

Source : Institut de la statistique du Québec.

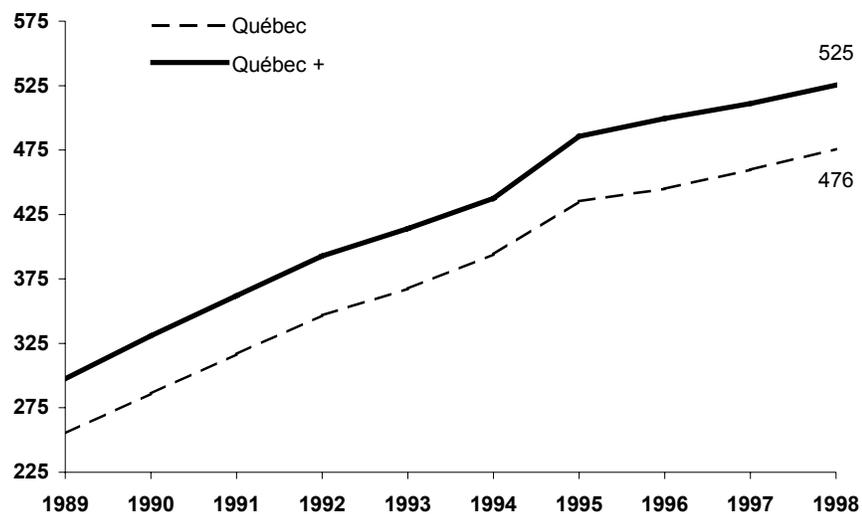
Le sous-investissement fédéral dans la R-D au Québec

Le sous-investissement fédéral prive le Québec de dépenses stratégiques, déterminantes pour la diffusion du progrès technologique.

On doit ainsi remarquer que si le Québec avait pu bénéficier sur son territoire des mêmes dépenses fédérales de R-D par habitant que l'Ontario, sa performance totale à ce titre se serait significativement améliorée. À l'échelle du Québec, c'est environ 350 millions de dollars additionnels, en dépenses de R-D qui auraient été exécutées en sol québécois en 1998.

GRAPHIQUE 18

Comparaison des dépenses totales de R-D si le Québec avait bénéficié des mêmes dépenses fédérales que l'Ontario, 1989 à 1998 (dollars par habitant)



Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

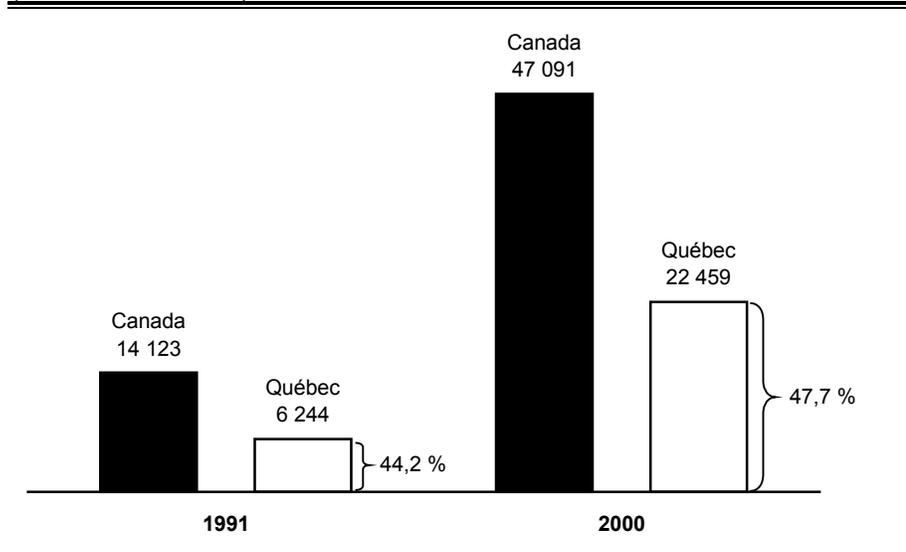
LA PERCÉE DES INDUSTRIES DU SAVOIR

Le développement au Québec d'industries de haute technologie est la conséquence directe des efforts de R-D et d'innovation effectués avec succès par les entreprises québécoises. Ce développement peut être illustré de plusieurs façons.

Les exportations de haute technologie

Le Québec assure à lui seul près de 50 % des exportations de haute technologie du Canada. Cette part, déjà très forte en 1991, avait encore augmenté en 2000.

GRAPHIQUE 19
Exportations du Québec par rapport aux exportations canadiennes – industries de haute technologie¹, 1991 et 2000
 (en millions de dollars)



(1) Industries de savoir élevé : aéronefs, produits chimiques (dont pharmaceutiques), produits électroniques, machines industrielles, transport par pipeline, télécommunications, électricité et services aux entreprises (dont l'informatique).

Source : Institut de la statistique du Québec.

Des secteurs particulièrement performants

Dans trois secteurs d'activité – les technologies de l'information, l'industrie biopharmaceutique et l'industrie aérospatiale – les performances des entreprises québécoises sont particulièrement marquées.

Les technologies de l'information

- Plus de 4 000 entreprises sont implantées au Québec. Elles ont dégagé des revenus de 31 milliards de dollars en 1999.
- Les exportations du secteur des technologies de l'information ont atteint plus de neuf milliards de dollars en 1999.
- Ces entreprises assurent plus de 100 000 emplois.
- Elles ont investi 800 millions de dollars en R-D en 1999.

L'industrie biopharmaceutique

- Cette industrie représente 14 000 emplois au Québec et investit massivement en recherche et développement.
- Environ 5 000 emplois sont consacrés directement aux activités de R-D, pour lesquelles près de 375 millions de dollars y ont été investis en 2000.
- 45 % des immobilisations réalisées dans ce secteur au Canada le sont au Québec.

L'industrie aérospatiale

- L'industrie aérospatiale québécoise est la sixième du monde.
- Le Québec occupe 26 % du marché international des avions d'affaires, plus de 40 % du marché des hélicoptères commerciaux et 45 % du marché des avions régionaux.
- Montréal est devenue la deuxième métropole au monde en aérospatiale, après Seattle et devant Toulouse. Pour l'année 2000, l'industrie aérospatiale du Québec a investi un demi milliard de dollars en R-D. Elle assure 40 000 emplois au Québec et est responsable de plus de 60 % des exportations canadiennes de cette industrie.

Sources : E&B Data, ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec et Institut de la statistique du Québec.

Le succès des sites désignés de la nouvelle économie

Le succès des sites désignés de la nouvelle économie constitue une autre illustration de la percée réussie des industries du savoir.

Ces sites désignés, mis en place dans le cadre de la politique économique gouvernementale, ont bénéficié à ce jour à 350 entreprises.

Au cours des trois dernières années, ces entreprises ont créé près de 5 000 emplois, ce qui représente une croissance de 75 % lorsque l'on compare ce chiffre avec le nombre d'emplois déclarés par les sociétés au moment où elles ont décidé de s'implanter dans les sites désignés, soit de façon générale, il y a moins de trois ans.

En outre, la mesure fiscale relative à la Cité du multimédia a permis aux sociétés visées de créer au-delà de 3 000 nouveaux emplois. Ces entreprises, au nombre de 113, ont plus que doublé leurs effectifs puisqu'elles comptaient, lors de leur implantation, 2 672 employés. Cette croissance, de plus de 118 %, démontre que les résultats sont supérieurs aux attentes et que l'objectif d'atteindre 10 000 emplois dans la Cité du multimédia sera atteint deux fois plus rapidement que prévu, soit en 2004 au lieu de 2010.

Au total, ces mesures ont donc permis de soutenir plus de 11 000 emplois dans les entreprises de la nouvelle économie. À ce rythme, on estime que d'ici 2004, plus de 20 000 emplois auront été créés ou soutenus dans le cadre de ces initiatives.

TABLEAU 21
Création d'emplois dans les sites désignés
Bilan – août 2001

Mesures fiscales	Nombre d'entreprises	Nombre d'emplois à l'implantation	Bilan		
			Nombre d'emplois en août 2001	Nombre d'emplois créés	%
CNE	115	1 433	1 905	472	32,9
Cité du multimédia	113	2 672	5 840	3 168	118,6
CNNTQ	81	1 741	2 548	807	46,4
CDTI	41	491	804	313	63,7
Total	350	6 337	11 097	4 760	75,1

Sources: Investissement Québec et ministère des Finances du Québec.

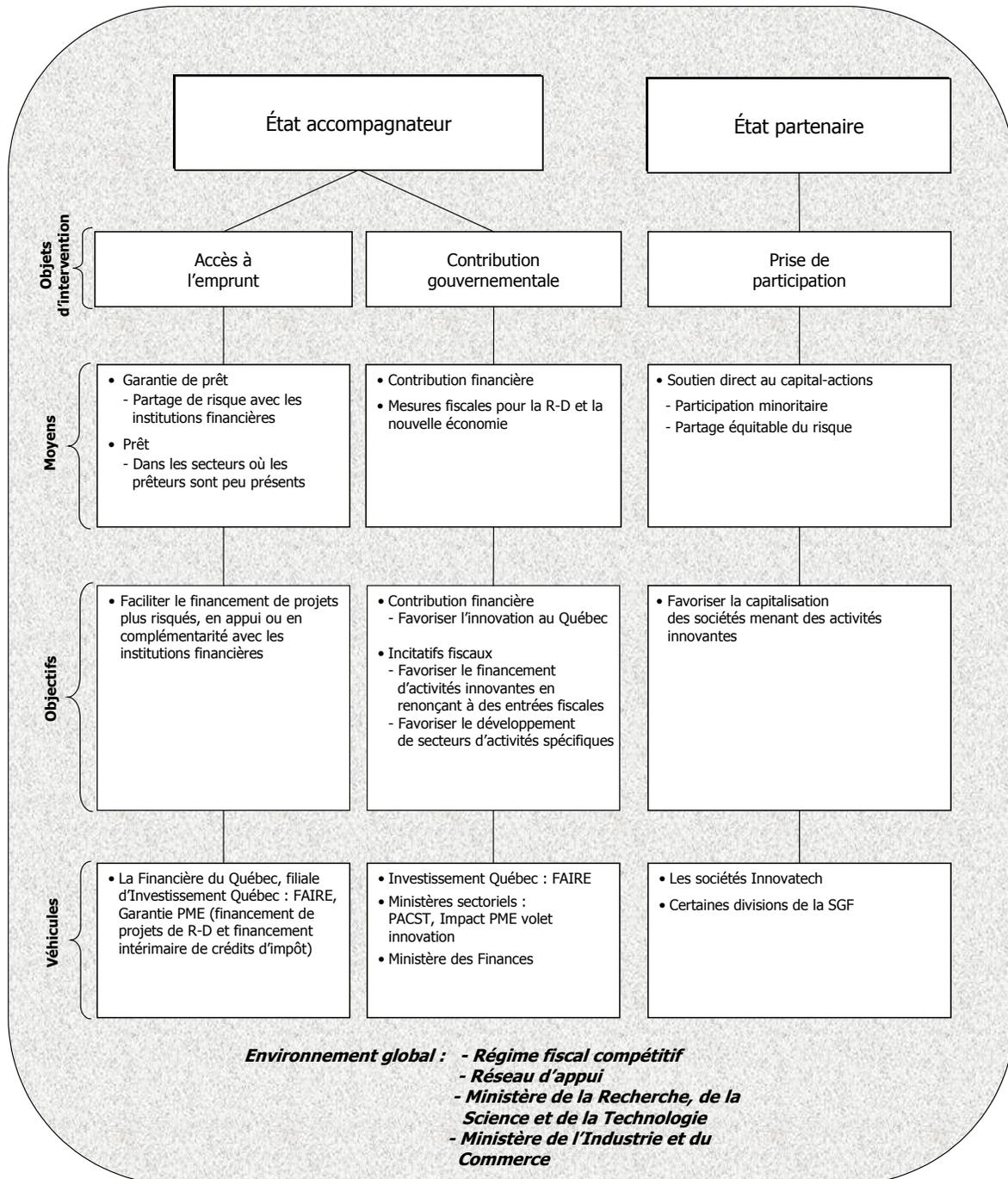
LE SOUTIEN DE L'ÉTAT AU FINANCEMENT ET À LA CAPITALISATION DES ENTREPRISES

Comme dans le cas des investissements dans le capital physique, le gouvernement apporte un soutien significatif à la R-D et à l'innovation en jouant un rôle d'accompagnateur dans le financement ou de partenaire dans la capitalisation. Il soutient de plus la recherche et l'innovation par un appui spécifique au réseau, ce qui dynamise l'environnement de recherche des entreprises.

Le schéma ci-après résume les mécanismes mis en place pour chacune de ces approches.

SCHEMA 3

Les leviers financiers de l'État québécois pour accélérer les efforts d'innovation des entreprises



L'État accompagnateur

Comme pour ce qui est des investissements dans le capital physique, l'État québécois intervient en tant qu'accompagnateur pour appuyer le financement de la R-D et de l'innovation,

- ▣ soit en prêtant ou en facilitant l'accès à l'emprunt,
- ▣ soit en contribuant directement à l'investissement.

Le prêt ou la garantie de prêt

Les mécanismes examinés précédemment pour la stimulation des investissements s'appliquent également ici : l'État québécois procède sous forme de garanties de prêts ou de prêts, et La Financière du Québec, filiale d'Investissement Québec, est dorénavant le principal acteur à cette fin.

TABLEAU 22
Programmes de financement et projets d'innovation, 2000-2001

Prêts et garanties de prêts	Montant des financements accordés (en millions de \$)	Nombre de projets financés
FAIRE	5,9	3
Garantie PME	74,1	270
Total	80,0	273

La contribution directe

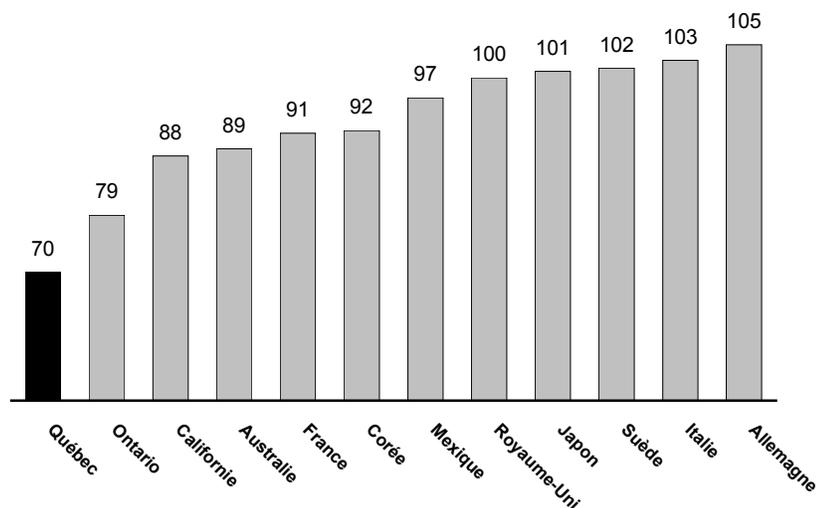
Comme dans le cas des investissements, le gouvernement soutient également la R-D et l'innovation en contribuant directement au financement des projets et des activités. Ici, les mesures fiscales sont prépondérantes, la politique économique comprenant également des interventions d'ordre budgétaire.

- ▄ Les mesures fiscales définies en faveur de la R-D constituent, et de loin, la contribution directe la plus importante aux efforts de recherche des entreprises.

Selon une étude du Conference Board du Canada, le Québec possède effectivement l'un des régimes d'aide à la R-D les plus compétitifs au monde. Ce régime est notamment plus favorable que ceux de l'Allemagne, de la France et du Japon.

GRAPHIQUE 20

Compétitivité du traitement fiscal d'une dépense de 100 \$ en R-D dans certaines juridictions¹, 1998
(en dollars)



(1) Revenu nécessaire pour couvrir une dépense de 100 \$ en R-D par une grande société.
Source : Conference Board du Canada.

Les mesures fiscales en faveur de la R-D représentent une mise de fonds importante, de la part du gouvernement : en 2000, les crédits d'impôt remboursables pour la R-D se sont ainsi élevés à 430 millions de dollars.

- ➡ Afin de soutenir les activités plus en aval du processus d'innovation, le gouvernement a également mis en place, à partir du *Discours sur le budget 1996-1997*, des appuis fiscaux aux entreprises de la nouvelle économie. Depuis le *Discours sur le budget 1997-1998*, les mesures ont été définies avec l'objectif additionnel d'inciter les entreprises de haut savoir à se regrouper dans des sites désignés.

Sept mesures fiscales ont été mises en place en faveur de la nouvelle économie. Il s'agit des mesures ayant entraîné la création :

- des Centres de développement des technologies de l'information (CDTI),
- de la Cité du multimédia, à Montréal,
- du Centre national des nouvelles technologies de Québec (CNNTQ),
- des Carrefours de la nouvelle économie (CNE) dans les différentes régions du Québec,
- de la Cité de l'optique, à Québec,
- de la Cité du commerce électronique, à Montréal,
- de la Cité de la biotechnologie et de la santé humaine du Montréal métropolitain.

On a présenté précédemment l'impact qu'ont eu certaines de ces mesures fiscales sur l'implantation des entreprises et la création d'emplois. Comme on l'a également vu, le **Discours sur le budget 2002-2003** comprend une bonification de ces mesures, avec la prolongation des programmes existants et des ajustements apportés au programme de la Cité du commerce électronique.

- Toujours en vue de contribuer directement à l'effort de recherche et d'innovation des entreprises, le gouvernement a mis en place, dans le cadre de sa politique économique, un certain nombre de mesures budgétaires.
 - Le ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) offre ainsi aux entreprises une aide financière par l'intermédiaire du programme Impact-PME, volet innovation.
 - Un autre programme, le Programme d'amélioration des compétences en science et en technologie (PACST) soutient les entreprises confrontées aux pénuries de main-d'œuvre spécialisée. Le MIC a dépensé plus de 60 millions de dollars depuis 1997 à l'intérieur de ces deux programmes.
 - Le programme FAIRE permet également d'appuyer la réalisation de projets d'innovation au Québec.

TABLEAU 23
Principales contributions gouvernementales accordées aux projets
d'innovation, 2000-2001

	Contributions totales (en millions de \$)	Nombre de projets ou d'entreprises bénéficiaires
Contributions financières		
FAIRE	72,5	38
PACST	12,1	23
Impact-PME (volet innovation)	11,3	889
Sous-total : contributions gouvernementales	95,9	950
Mesures fiscales¹		
Recherche et développement ²	429,5	4 145
Nouvelle économie		
– CDTI	25,7	92
– Cité du multimédia	25,1	73
– CNNTQ	1,9	58
– CNE	1,5	111
– Production de titres multimédias	15,0	69
Autres ³	18,4	305
Sous-total : mesures fiscales	517,1	4 853
Total	613,0	5 803

(1) Pour les mesures fiscales, il s'agit des mesures en vigueur en 2001 et l'année civile 2000 constitue la référence pour les impacts financiers.

(2) Inclut le crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental et le crédit d'impôt basé sur l'accroissement des dépenses de R-D.

(3) Comprend la Cité du commerce électronique, le crédit d'impôt pour le design, la Cité de l'optique, la Cité des biotechnologies et de la santé humaine et le Technopôle Angus.

L'État partenaire

L'État intervient également en tant que partenaire des entreprises, pour soutenir l'innovation.

- ▄ Les quatre sociétés Innovatech, mises en place graduellement à partir de 1992, ont pour mission de favoriser l'avancement technologique des entreprises québécoises en participant financièrement aux investissements des entreprises, notamment sous la forme de capital de risque.

Les sociétés Innovatech investissent essentiellement dans les secteurs des technologies industrielles, des technologies de l'information et des communications et des biotechnologies et sciences de la vie.

- ▄ Certaines activités de la SGF visent également les secteurs reliés à l'innovation (SGF Tech et SGF Santé).

TABLEAU 24
Principales prises de participation aux projets d'innovation, 2000-2001

	Participations totales (en millions de \$)	Nombre de projets ou d'entreprises capitalisés
<i>Souscription directe au capital-actions</i>		
SGF Tech et SGF Santé	182,0	16
Les sociétés Innovatech	132,0	112
Total	314,0	128

L'appui au réseau

Dans le cadre de sa politique économique, le gouvernement s'est donné une série d'outils pour favoriser le réseau québécois de recherche et d'innovation. Ces outils interviennent ainsi au plan de l'environnement global des entreprises impliquées dans la R-D et l'innovation.

La recherche universitaire et les fonds subventionnaires

Le gouvernement supervise trois fonds offrant des subventions pour des projets de recherche :

- Le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC).
- Le Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ).
- Le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies, qui a remplacé le Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR).

Le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie

Au premier plan du soutien gouvernemental à l'innovation, se trouve le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MRST), créé en 1999. Ce ministère a pour mission de promouvoir la recherche, la science, la technologie et l'innovation en favorisant la synergie des différents acteurs intervenant dans ces domaines, par l'établissement de mécanismes facilitant leur concertation et l'intégration de leurs actions.

Afin de réaliser cette mission, le MRST a élaboré la Politique québécoise de la science et de l'innovation. Celle-ci a été rendue publique le 25 janvier dernier et appuyée financièrement par des fonds de 250 millions de dollars lors du *Discours sur le Budget 2001-2002*.

Les actions du ministère comprennent la mise en œuvre de nombreux programmes d'aide destinés à soutenir des activités de recherche et de développement, de partenariats, de valorisation de la recherche, de transfert de technologies ainsi que de diffusion et de promotion du savoir de la connaissance.

Quatre axes d'intervention majeurs articulent les actions du ministère en terme de développement :

- de la recherche et de l'innovation;
- de la culture scientifique et du partage des connaissances;
- de la relève scientifique et technologique;
- de projets structurants.

Pour encourager la recherche et l'innovation, le Ministère soutient, entre autres, les organismes de financement de la recherche, favorise la concertation des efforts de recherche et collabore avec les partenaires engagés dans les secteurs de l'innovation.

Au niveau de la culture scientifique, le Ministère s'emploie, avec ses partenaires, à promouvoir la diffusion et la vulgarisation des travaux scientifiques ainsi qu'à susciter l'intérêt et le goût de la science et des carrières scientifiques chez les jeunes en particulier, et dans la population en général.

Afin d'assurer une relève scientifique et technologique, le Ministère valorise les carrières scientifiques et technologiques par des stratégies de formation, d'animation, d'information et de soutien. Également, par l'action de ses fonds subventionnaires, il veille à susciter la relève scientifique universitaire.

Enfin, le MRST appuie les projets structurants par le biais de son expertise, de ses services, de ses tables de concertation et de ses programmes.

Les autres appuis au réseau

Le gouvernement a mis en place d'autres outils pour soutenir la recherche et l'innovation au plan de l'environnement global des entreprises.

- Plusieurs de ces outils sont sous la responsabilité du ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC), dont la mission est de contribuer au développement économique du Québec en intensifiant la compétitivité des entreprises et le développement des marchés, aux fins d'appuyer la création d'emploi.
- Innovation Québec a été créée lors du *Discours sur le budget 1999-2000*, afin de maintenir au Québec une base de recherche scientifique de calibre international.
- Valorisation-Recherche Québec est un organisme à but non lucratif qui contribue au financement de projets élaborés par les équipes de recherche universitaire et à leur commercialisation.
- Le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) stimule le développement des entreprises québécoises en les accompagnant dans leurs démarches d'innovation.
- Plusieurs centres de recherche sont directement ou indirectement financés par le gouvernement du Québec.
- Le gouvernement a mis en place une trentaine de Centres de liaison et de transfert, afin d'assurer les interactions entreprises-universités ainsi que la distribution régionale et sectorielle des technologies.

Bâtir aujourd'hui l'entreprise de demain

Le 28 septembre dernier, le gouvernement lançait la Stratégie québécoise pour améliorer la compétitivité des entreprises. Cette stratégie, intitulée « Bâtir aujourd'hui l'entreprise de demain », est dotée d'un budget pouvant atteindre 83,5 millions de dollars sur trois ans. Elle vise l'adoption de pratiques d'affaires plus performantes par 2 500 entreprises québécoises d'ici 2005, afin de relever le niveau de leur compétitivité. Cette stratégie sera déployée par le MIC, en étroite collaboration avec Emploi-Québec.

L'analyse de deux axes d'intervention de la politique économique, soit l'accroissement des investissements et l'intensification de la recherche et de l'innovation, a permis de dégager la logique des interventions gouvernementales et d'identifier les principaux outils utilisés à cette fin.

On doit maintenant revenir sur ces interventions dans leur ensemble, afin de faire le point sur les ressources affectées à la réalisation de la politique économique.

SECTION 3

MOBILISER LES RESSOURCES FINANCIÈRES NÉCESSAIRES

Depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, le gouvernement du Québec a ainsi mis en œuvre une politique économique structurée, s'appuyant sur un éventail de leviers d'action qui lui permettent d'influer sur les principaux déterminants du niveau de vie et de l'emploi.

Pour que ces leviers d'action soient efficaces, il était nécessaire que la stratégie mise en place s'accompagne de moyens financiers significatifs. Le but de la troisième section du présent document est de chiffrer les ressources financières effectivement mobilisées par l'État québécois aux fins de sa politique économique, ce chiffrage permettant également d'évaluer l'importance relative des différents outils utilisés et le poids respectif des efforts consacrés à chacun des objectifs poursuivis, dans la réalisation de la politique.

On abordera ainsi successivement :

- ▄ L'évolution des investissements et des ressources financières affectées à la réalisation de la politique économique du gouvernement.
- ▄ La composition et l'affectation des ressources financières utilisées dans la mise en œuvre de cette politique économique.

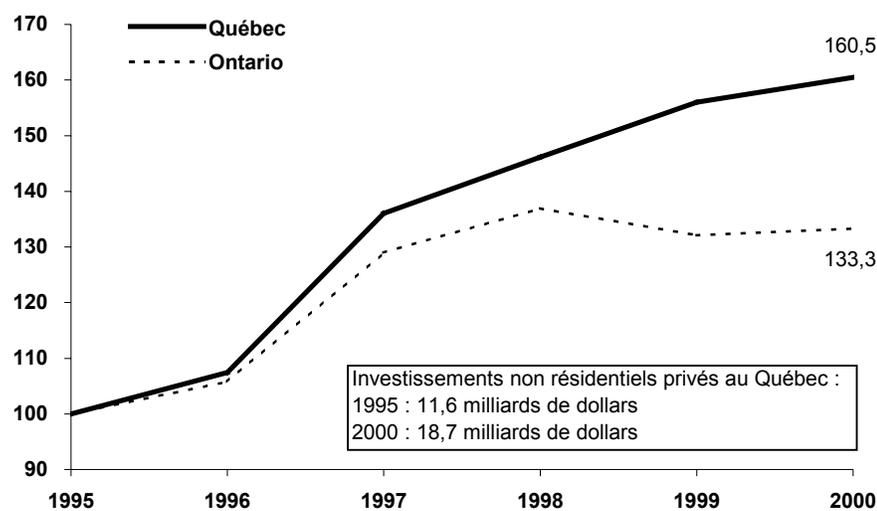
1. L'ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS ET DES RESSOURCES AFFECTÉES À LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

LA HAUSSE DES INVESTISSEMENTS

On a déjà présenté dans la section 2 les données les plus récentes concernant l'évolution des investissements réalisés dans l'économie québécoise.

- Le Québec a connu, depuis 1995, une très forte croissance des investissements non résidentiels privés. Ces investissements sont passés de 11,6 milliards de dollars en 1995 à 18,7 milliards de dollars en 2000.
- Les investissements se sont ainsi accrus de 60 % en cinq ans, alors que dans le même temps, les investissements effectués dans l'économie ontarienne augmentaient de 33 %.
- Pour chacune des années de la période 1995-2000, le taux de croissance des investissements a été plus élevé au Québec qu'en Ontario.

GRAPHIQUE 21
Comparaison Québec-Ontario de l'indice des investissements non résidentiels privés, 1995 à 2000
 (1995 = 100)



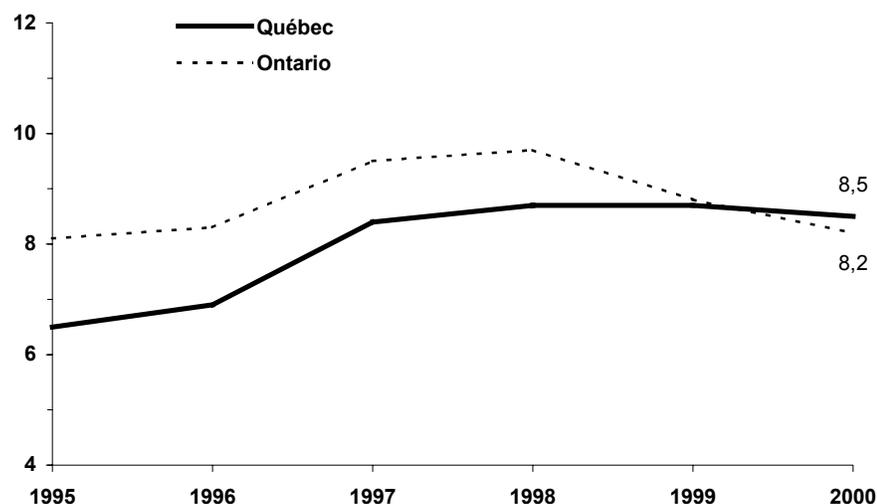
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Il est intéressant de comparer l'évolution des investissements à celle du PIB. Les investissements constituent en effet l'un des principaux déterminants de l'augmentation du PIB, et leur part de la production totale d'une économie est une bonne mesure du dynamisme de cette économie et de son potentiel de croissance.

- ▣ Entre 1995 et 2000, la part des investissements dans le PIB a augmenté de plus de 30 % au Québec, alors qu'en Ontario, la proportion observée en 2000 était analogue à celle de 1995.
- ▣ En fait, en 2000, le Québec était dans la même situation que l'Ontario quant à la part des investissements dans le PIB : dans les deux économies, cette part se situait à environ 8,5 %.

Les résultats obtenus quant à l'évolution des investissements sont donc très encourageants, mais il reste tout de même du travail à accomplir. Ainsi, le Québec n'a pas encore rejoint le niveau d'investissements par habitant de l'Ontario, ce qui mesure bien les efforts restant à consentir.

GRAPHIQUE 22
Évolution de la part des investissements non résidentiels privés
dans le PIB – Québec et Ontario, 1995 à 2000
(en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

L'AUGMENTATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES CONSACRÉES À LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Pour stimuler ces investissements et en accélérer l'augmentation, le Québec a affecté à sa politique économique des ressources importantes et croissantes.

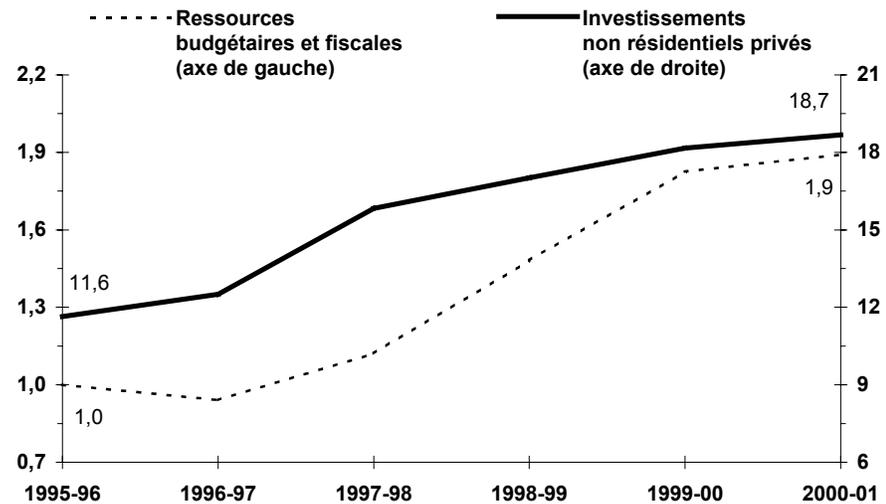
- Entre 1995 et 2000, les ressources financières² consacrées à la mise en œuvre de la politique économique sont passées de un à 1,9 milliard de dollars.
- Il s'agit ici des ressources financières correspondant à des moyens d'interventions budgétaires et fiscaux. Les ressources totales, qui comprennent les prises de participation des sociétés d'État – telles celles effectuées par la SGF – sont passées de 1,1 milliard de dollars à 2,6 milliards de dollars.

Les prises de participation doivent cependant être traitées à part, car elles ne constituent pas des sorties de fonds de même nature que les moyens d'interventions budgétaires et fiscaux. Il s'agit en effet de mises de fonds qui rapportent des revenus à l'État et que celui-ci pourra récupérer lorsque son intervention aura pris fin.

² Cette section présente non seulement les ressources financières mobilisées pour l'innovation et l'investissement mais également les autres soutiens aux entreprises, telles les aides à la formation et aux entreprises culturelles. Par ailleurs, pour les aides budgétaires, les ressources financières représentent le coût pour le gouvernement sur la base de la dépense annuelle. Ces données ne peuvent donc pas être comparées au montant des engagements autorisés présentés dans la section précédente.

GRAPHIQUE 23**Évolution des investissements non résidentiels privés et des ressources budgétaires et fiscales affectées aux entreprises, 1995-1996 à 2000-2001**

(en milliards de dollars)

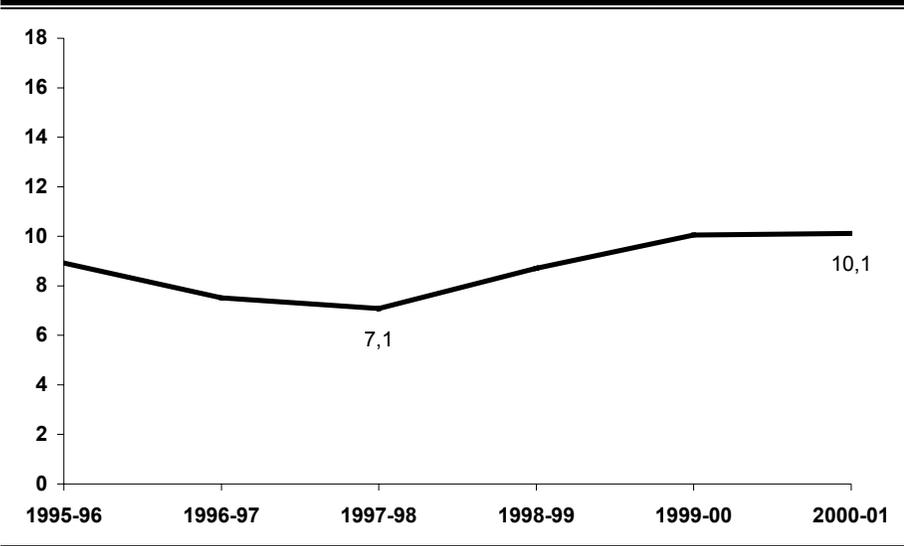


Sources : Statistique Canada, Secrétariat du Conseil du trésor et ministère des Finances du Québec.

Sur l'ensemble de la période 1995-2000, les investissements et les ressources affectées à la mise en œuvre de la politique économique – prises de participation non comprises – ont ainsi connu une évolution comparable.

En fait, toujours pour la période 1995-2000, la proportion de l'aide budgétaire et fiscale par rapport aux investissements a été relativement stable : cette part est passée de 8,9 % en 1995-1996 à 10,1 % en 2000-2001, après avoir connu un fléchissement entre 1996 et 1998.

GRAPHIQUE 24
Évolution des ressources budgétaires et fiscales affectées
aux entreprises, 1995-1996 à 2000-2001
(en pourcentage des investissements non résidentiels privés)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2. LA NATURE DES OUTILS UTILISÉS

DES RESSOURCES FISCALES OU BUDGÉTAIRES

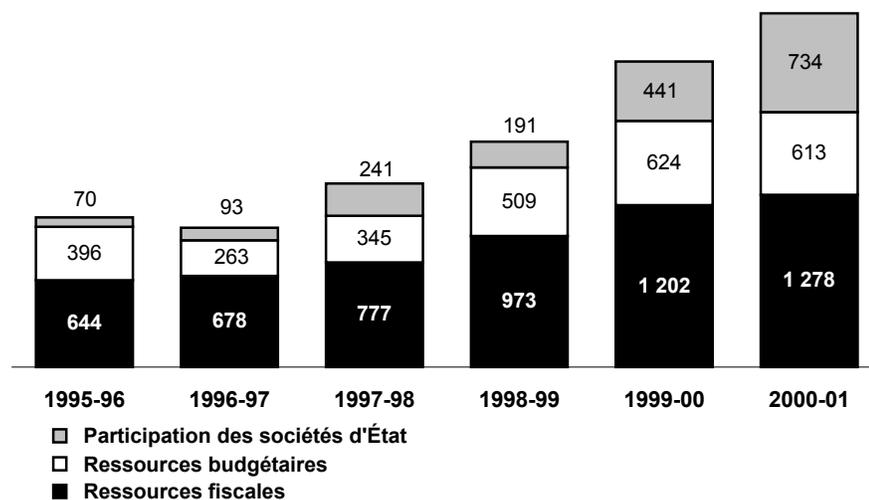
Les ressources financières affectées à la mise en œuvre de la politique gouvernementale sont fiscales et budgétaires – ou prennent la forme de participation dans le capital des entreprises.

- Globalement, l'État a fait un appel accru à chacun de ces trois outils, dans l'application de sa politique économique. Les fonds consacrés à la participation au capital des entreprises ont cependant connu une augmentation particulièrement rapide.
- Si l'on compare les deux autres types d'outils utilisés – soit les ressources fiscales et budgétaires – on constate que depuis 1996-1997, leur importance respective n'a pas changé : année après année, les ressources fiscales affectées à la politique économique représentent environ le double des ressources budgétaires.

GRAPHIQUE 25

Nature des ressources gouvernementales affectées à la mise en œuvre de la politique économique, 1995-1996 à 2000-2001

(en millions de dollars)



Sources : Secrétariat du Conseil du trésor et ministère des Finances du Québec.

L'UTILISATION DE L'OUTIL FISCAL DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Les données précédentes permettent de chiffrer l'importance de l'outil fiscal dans la mise en œuvre de la politique économique : la part relative des ressources fiscales dans l'ensemble des moyens financiers utilisés n'a pas beaucoup varié, mais les outils fiscaux représentent plus de la moitié de l'ensemble de ces ressources financières.

L'encadré ci-après met en garde contre la signification exacte du concept de dépenses fiscales. Compte tenu de cette réserve, le présent document est l'occasion de dégager les principales caractéristiques de la stratégie privilégiée par le gouvernement, dans son utilisation de l'outil fiscal.

- Au cours de la dernière décennie, les entreprises québécoises ont toujours pu compter sur un régime fiscal globalement compétitif.
- Le gouvernement a utilisé la fiscalité pour intervenir de façon spécifique à des fins considérées comme prioritaires. C'est ainsi que des incitatifs fiscaux ont été définis pour atténuer les charges fixes sur les investissements et l'emploi, ainsi que pour soutenir la recherche et l'innovation – incluant le développement de la nouvelle économie.
- Ces initiatives ont donné de bons résultats. Elles ont contribué à la croissance des investissements et au développement de secteurs clefs de l'économie du savoir.
- Le **Discours sur le budget 2002-2003** marque une nouvelle étape, dans cette utilisation de l'outil fiscal : le gouvernement s'attaque maintenant au fardeau fiscal global des entreprises – sous la pression des décisions prises dans les juridictions concurrentes. En même temps, il renforce les mesures spécifiques, continuant ainsi d'appliquer une politique fiscale agressive pour atteindre les objectifs fixés en matière d'investissement et de diffusion du progrès technologique.

**Deux mises en garde :
le caractère particulier des prises de participation et
la perspective erronée que peuvent donner certaines dépenses
fiscales**

Parmi les ressources financières affectées à la politique économique, les ressources budgétaires et une part importante des dépenses fiscales – les dépenses fiscales correspondant aux crédits d'impôt remboursables – correspondent à des sorties de fonds effectives pour le gouvernement. On ne peut en dire autant des prises de participation et de certaines autres dépenses fiscales.

Comme il a déjà été souligné, les prises de participation dans le capital des entreprises ne constituent pas des sorties de fonds de même nature que les moyens d'intervention budgétaires et fiscaux. Il s'agit en effet de mises de fonds qui rapportent des revenus à l'État et que celui-ci pourra récupérer lorsque son intervention aura pris fin.

Une autre mise en garde doit être effectuée, concernant cette fois-ci les outils fiscaux : on fait référence ici à certaines dépenses fiscales – crédits d'impôt non remboursables, congés d'impôts et de taxes – qui sont déterminées par rapport au régime fiscal de droit commun.

- Cela signifie que si ce régime fiscal est modifié, le chiffrage des dépenses fiscales doit être rectifié d'autant, même si en pratique l'entreprise concernée reçoit la même aide – sous forme de régime de droit commun au lieu que ce soit à partir d'un régime d'exception.
- L'évaluation des dépenses fiscales peut ainsi aboutir à des situations paradoxales : une juridiction sera considérée comme n'ayant plus de dépenses fiscales, à partir du moment où elle a étendu à tous les contribuables le régime qu'elle ne réservait qu'à des clientèles spécifiques.
- Très concrètement, le plan de réduction de la taxe sur le capital enclenché par le gouvernement du Québec dans le cadre du **Discours sur le budget 2002-2003** a pour conséquence de réduire la dépense fiscale correspondant aux congés fiscaux appliqués à cette taxe. En pratique, pourtant, l'entreprise concernée bénéficie du même soutien ou d'un soutien amélioré, et pour ce qui est des finances publiques, la réduction de la taxe est plus coûteuse que le congé fiscal existant précédemment.
- Si on prend un exemple chiffré, on peut imaginer le cas d'une PME bénéficiant actuellement d'un congé de la taxe sur le capital qui se serait élevée à 100 \$, si cette taxe lui avait été appliquée. Si la taxe sur le capital est supprimée pour toutes les entreprises, la situation financière de cette PME reste inchangée, mais tout se passe comme si la dépense fiscale correspondant au congé de taxe avait disparu – alors qu'en réalité, le congé a été remplacé par une élimination complète de la taxe.

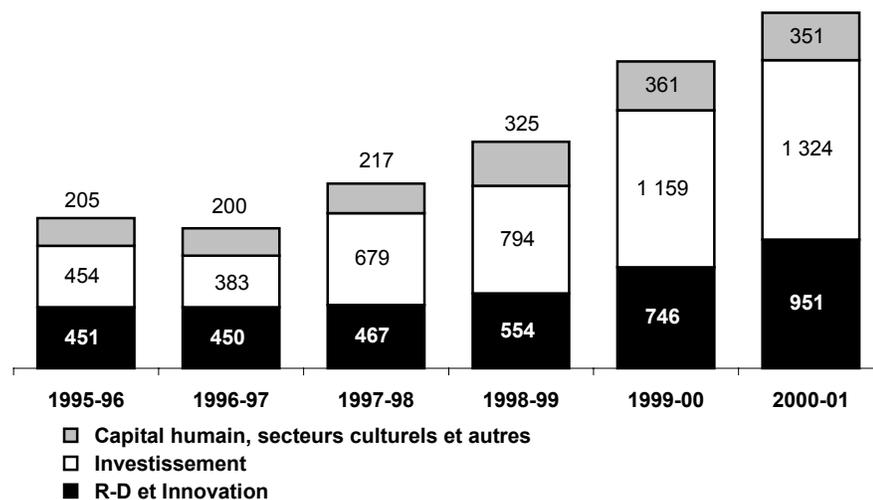
UNE AIDE ACCRUE AUX INVESTISSEMENTS

Les ressources budgétaires et fiscales, de même que les fonds consacrés aux prises de participation, sont affectés à l'un ou l'autre des objectifs de la politique économique, soit le renforcement du capital physique, la diffusion du progrès technologique ou certaines actions liées notamment à l'amélioration du capital humain.

- ▄ On constate qu'entre 1995-1996 et 2000-2001, les ressources affectées au renforcement du capital physique par les investissements ont fortement augmenté, passant de 454 millions de dollars à plus de 1,3 milliard de dollars.
- ▄ Les ressources consacrées à la R-D et l'innovation, qui comportent davantage de risques, ont également augmenté – mais dans de moins grandes proportions : les montants affectés à la diffusion du progrès technologique sont passés de 451 millions de dollars en 1995-1996 à 951 millions de dollars en 2000-2001.
- ▄ Les fonds consacrés aux autres interventions du gouvernement comprenant, entre autres, les ressources affectées au développement du capital humain³ en entreprise, ont également augmenté, mais moins fortement, passant de 205 millions de dollars à 351 millions de dollars.

³ Ces montants excluent les fonds affectés à la formation des individus hors-entreprise et ceux octroyés en vertu des programmes du ministère de l'Éducation.

GRAPHIQUE 26
Composition des interventions gouvernementales auprès des entreprises, 1995-1996 à 2000-2001
 (en millions de dollars)



Note : Données incluant les prises de participation des sociétés Innovatech et de la SGF.

Sources : Secrétariat du Conseil du trésor et ministère des Finances du Québec.

L'examen global des ressources financières affectées à la réalisation de la politique économique permet ainsi de dégager des informations essentielles quant à la mise en œuvre de cette politique.

- ▣ On dispose d'une idée plus précise de l'ampleur même de ces ressources et de leur croissance, ces ressources devant être mises en perspective avec la variable sur laquelle elles agissent – soit avant tout le montant des investissements effectués par les entreprises.
- ▣ La nature des outils utilisés fournit également des indications sur la stratégie appliquée par le gouvernement – une stratégie caractérisée par la croissance des implications dans le capital des entreprises, ainsi que par l'accent mis sur le soutien à l'investissement dans le capital physique.

CONCLUSION

Le **Discours sur le budget 2002-2003**, devancé de cinq mois pour répondre à une conjoncture inattendue, permet au gouvernement de réagir rapidement à cette conjoncture et d'enclencher des actions destinées à maintenir les emplois et l'activité économique. Ces actions, on l'a vu, s'intègrent de façon cohérente dans la politique économique mise en œuvre depuis le milieu des années quatre-vingt-dix.

Le **Discours sur le budget 2002-2003** fournit donc l'occasion de revenir sur cette politique, d'en faire un premier bilan, et d'en expliquer les développements à venir.

Dans cet exercice, le gouvernement fait preuve d'une transparence qui est essentielle, dans notre système démocratique : il est en effet fondamental que les citoyens puissent juger, en toute connaissance de cause, de la nature des choix qui ont été effectués et des résultats obtenus.

Cette transparence permet d'expliquer globalement la politique économique du gouvernement, sa cohérence, les options qu'elle privilégie et la rationalité qui la sous-tend.

Le présent document permet ainsi de confirmer le caractère interventionniste de la politique économique gouvernementale – une politique économique qui se caractérise en même temps par le rôle central qu'y joue l'entreprise privée : c'est l'entreprise privée qui peut, par ses investissements, faire croître durablement les emplois et la richesse. C'est l'entreprise privée qui est en fait le moteur de croissance de la productivité, et donc du niveau de vie.

Avec constance, le gouvernement mobilise donc des moyens importants pour stimuler les entreprises, leur fournir le soutien nécessaire, les appuyer dans leurs initiatives. Comme on a pu le constater, les résultats obtenus à ce jour tendent à prouver que la stratégie choisie est la bonne.

BUDGET 2002 › 2003

Maintenant, parce que c'est **maintenant** qu'il faut agir.
www.finances.gouv.qc.ca

« Aujourd'hui, il nous faut agir pour
assurer la sécurité économique et
sociale des Québécoises et des
Québécois. »

Pauline Marois
Vice-première ministre
et ministre d'État à l'Économie
et aux Finances